



L'Office d'investissement du RPC (l'OIRPC) est un organisme de placement mis sur pied pour assurer la pérennité du Régime de pensions du Canada (le RPC) pour les générations à venir.

Nous nous mesurons à la concurrence internationale afin d'acquérir et de gérer des actifs des marchés publics et privés en vue d'optimiser les rendements et de créer une valeur durable. Nous disposons d'équipes à l'échelle mondiale qui possèdent une expertise approfondie et une connaissance des marchés locaux.

Nous veillons à ce que la caisse soit diversifiée sur le plan des actifs et des régions géographiques afin de la rendre plus résiliente face à la volatilité des marchés et de protéger les intérêts des bénéficiaires actuels et futurs contre d'autres facteurs pouvant influer sur le financement du RPC.

La structure sans lien de dépendance de l'OIRPC est reconnue dans le monde comme une pratique exemplaire pour les régimes de retraite nationaux.

CARACTÉRISTIQUES QUI NOUS DÉMARQUENT

Gouvernance

La surveillance de l'OIRPC est assurée par un conseil d'administration professionnel sans lien de dépendance avec les administrations provinciales et fédérale. La surveillance de la progression, de la composition et du rendement de la caisse est un élément essentiel de la gouvernance du conseil.

Mandat de placement exclusivement

Notre mandat, tel qu'il est établi dans la loi, consiste à produire un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Les décisions de l'OIRPC ne sont pas influencées par les directives de l'État, par des considérations liées au développement régional, social ou économique, ni par aucun autre objectif non lié au placement.

Transparence

L'OIRPC publie des états financiers trimestriels et annuels. Nous tenons des assemblées publiques tous les deux ans dans chacune des provinces qui participent au RPC, au cours desquelles les Canadiens et les groupes d'intérêt peuvent poser des questions aux membres de la haute direction. De plus, nous surpassons largement nos obligations légales pour présenter, en temps opportun, de l'information continue sur nos placements, pour une transparence optimale à l'égard des parties prenantes.

Actif distinct

L'actif que nous gérons au mieux des intérêts des 20 millions de cotisants et de bénéficiaires de la caisse du RPC est tout à fait distinct des fonds publics.

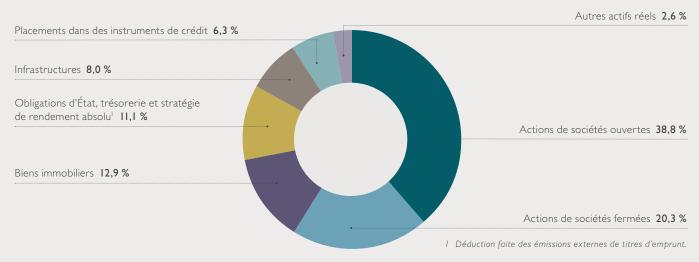
Gestion professionnelle

Nous sommes un organisme de gestion de placements professionnel et nous recrutons les meilleurs experts en placement qui soient partout dans le monde.

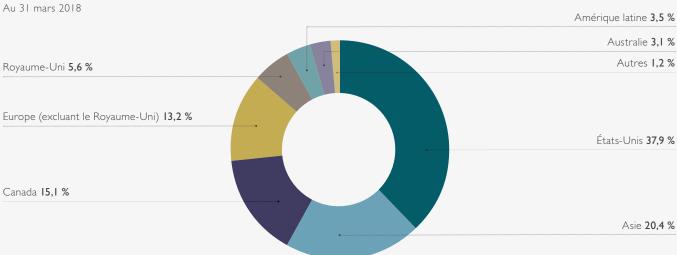
Portefeuille et rendement de l'OIRPC

COMPOSITION DE L'ACTIF

Au 31 mars 2018



DIVERSIFICATION MONDIALE PAR RÉGION



RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Au 31 mars 2018

II,6 % Taux de rendement (nominal net)	8,0 % Taux de rendement (nominal net) annualisé sur 10 exercices	12,1 % Taux de rendement (nominal net) annualisé sur 5 exercices
356, I G\$ Valeur de la caisse du RPC	36,7 G\$ Bénéfice net déduction faite de tous les coûts engagés par l'OIRPC	183,3 G\$ Bénéfice net cumulatif pour la période de 10 exercices, déduction faite de tous les coûts engagés par l'OIRPC

Message du président

J'ai eu l'occasion de rencontrer un des cadres dirigeants d'une entreprise européenne qui mène ses activités dans le même secteur depuis des générations.

J'ai été très impressionné lorsqu'il m'a décrit la façon dont son équipe avait calculé leurs rendements sur plus d'un siècle. L'OIRPC est fier d'investir sur le long terme et il acquiert des actifs qu'il est prêt à détenir pendant des années, voire des décennies. Cela signifie que nous devons accorder une attention particulière aux éléments qui soutiennent une entreprise à long terme.

Chaque année, l'OIRPC publie un Rapport sur l'investissement durable afin de montrer aux cotisants et aux bénéficiaires du RPC, ainsi qu'aux autres parties prenantes canadiennes et internationales, la façon dont les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (facteurs ESG) sont intégrés dans notre processus de placement. Il s'agit pour moi d'une occasion privilégiée de faire le bilan sur les réalisations de l'OIRPC et sur les plans mis en œuvre pour relever les défis de demain.

Ces défis, qui peuvent sembler insurmontables, consistent notamment à se préparer aux répercussions des changements climatiques – ce qui comprend le passage, à l'échelle mondiale, à des énergies à faibles émissions de carbone –, à encourager les entreprises à effectuer de meilleures planifications à long terme et à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité du conseil et la présence des femmes en leur sein.

Cependant, en passant en revue notre travail dans ces domaines et sur d'autres questions semblables chaque année, je me rends compte que l'OIRPC dispose de plusieurs avantages lui permettant de relever ces défis

Tout d'abord, son mandat lui donne des directives claires sur son rôle de chef de file depuis sa création en 1997. Afin de nous assurer que le RPC existera encore dans plusieurs générations, nous investissons ses actifs dans un seul but : maximiser le rendement tout en évitant les risques de perte indus, mais en tenant compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la capitalisation du régime. Nous avons développé une approche d'investissement durable qui tient compte de l'importance des facteurs ESG sur les rendements, en particulier pour les investisseurs à long terme que nous sommes. Nous pensons tout simplement que les entreprises qui gèrent adéquatement ces facteurs offriront plus de valeur sur notre horizon de placement prolongé.

L'OIRPC profite également de son expérience de plus de 10 ans dans la gestion active d'un bon nombre de ces questions, y compris les changements climatiques. Ces efforts de longue date nous confèrent une position de choix pour encourager les entreprises à mieux tenir compte de ces facteurs et à présenter l'information relative à leur gestion. Vous trouverez des renseignements plus détaillés à ce sujet aux pages 38 à 41. Par ailleurs, ce travail soutient les efforts déployés à l'échelle de tout l'organisme afin d'améliorer les processus et les outils nous permettant de mieux comprendre les répercussions potentielles des changements climatiques sur notre portefeuille.



Mark Machin, président et chef de la direction

Finalement, le succès des entreprises dépend de personnes de talent. L'OIRPC, qui gère maintenant plus de 366 milliards de dollars (au 30 juin 2018), possède l'envergure, les activités et le profil adéquats pour attirer les meilleurs talents à l'échelle mondiale. Et plus important encore, notre culture repose d'abord et avant tout sur l'intégrité et l'excellence du rendement. J'ai hérité de cette culture lorsque je suis devenu chef de la direction il y a plus de deux ans et elle constitue un avantage que nous tenons à maintenir. Nos employés sont de fervents défenseurs des facteurs ESG, notamment des changements climatiques et de la place des femmes dans les conseils d'administration, comme vous le lirez dans la suite de ce document.

Changements climatiques

Trois événements importants ont marqué la stratégie de l'OIRPC en matière de changements climatiques au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2018.

Le premier a été la création d'un comité directeur sur les changements climatiques placé sous l'égide du chef des finances et de la gestion des risques. Le principal objectif du comité est d'améliorer notre compréhension des risques et des occasions liés aux changements climatiques et d'agir en fonction. Nous nous proposons de jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation des propriétaires et des gestionnaires d'actifs à ces sujets, non pas dans le but d'être à l'avant-plan, mais pour promouvoir les intérêts de nos parties prenantes.

Notre travail dans ce domaine comprend l'élaboration et la mise en place d'une boîte à outils que nos équipes de placement pourront utiliser pour renforcer nos processus d'évaluation des placements.

L'OIRPC élabore également un modèle dynamique de prévisions énergétiques mondiales qui servira de référence pour l'examen des placements et la prise d'autres décisions relatives au portefeuille.

Un autre événement important a été la création, à la fin de 2017, du groupe indépendant Électricité et énergies renouvelables. Son objectif est d'élargir notre portefeuille d'actifs liés aux énergies renouvelables, en profitant de l'augmentation de la demande mondiale d'énergie à faibles émissions de carbone et de l'amélioration de la rentabilité du secteur.

Depuis, l'OIRPC a annoncé des opérations portant sur plus de 3 milliards de dollars d'investissement dans des actifs du secteur des énergies renouvelables en Amérique du Nord, en Europe, au Brésil et en Inde. Vous trouverez des renseignements plus détaillés sur ces placements à la page 21. Nous pensons que ces placements offriront des rendements corrigés du risque intéressants pour les cotisants et les bénéficiaires du Régime, car la demande d'énergie à faibles émissions de carbone augmente à l'échelle mondiale.

Pour financer ces investissements, l'OIRPC a émis une obligation verte en juin 2018, la toute première émise par une caisse de retraite. L'émission a été bien accueillie et a atteint un niveau record de vente

au Canada pour une obligation verte individuelle. Pour plus de détails sur cette opération importante et sur l'utilisation des fonds, se reporter à la page 31.

Enfin, nous sommes encouragés par les bons résultats des travaux du groupe de travail du Conseil de la stabilité financière chargé de l'information financière ayant trait au climat (le groupe de travail), l'organisme international composé de membres du secteur privé ayant pour mandat de formuler des recommandations en matière d'information financière générale relativement aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. La chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, Stephanie Leaist, est membre du groupe de travail. Elle participe à la formulation des recommandations et encourage leur adoption.

Les recommandations ont été approuvées et mises en œuvre par des gouvernements, des organismes de réglementation, des organismes de normalisation, des Bourses, des banques, des agences de notation, des sociétés et d'autres investisseurs comme nous. L'OIRPC continuera de travailler avec ses partenaires et les sociétés dans lesquelles il investit afin de profiter de cette dynamique en matière d'information financière relativement aux changements climatiques.

Les grandes étapes de l'investissement durable

2008

nvestissement

L'OIRPC publie son premier rapport sur l'investissement responsable qui indique ses secteurs d'engagement que sont les changements climatiques, la rémunération des cadres dirigeants et les industries extractives.

L'OIRPC ajoute l'eau à ses secteurs d'engagement et devient l'un des premiers signataires de l'initiative d'information concernant l'eau dans le cadre du Carbon Disclosure Project (aujourd'hui le CDP).

2015

2016

2017

De concert avec BlackRock et McKinsey & Company, l'OIRPC a organisé le Sommet sur la valeur à long terme à New York. À cette occasion, plus de 120 dirigeants d'entreprise du domaine des placements provenant de 18 pays ont examiné le problème du « court-termisme » et trouvé des moyens de mettre l'accent sur la création de valeur à long terme.

Les droits de la personne sont ajoutés aux secteurs d'engagement.

Dans le cadre du sommet du G20 tenu à Hambourg en Allemagne, le groupe de travail du Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat, dont Stephanie Leaist, chef du groupe Investissement durable est membre, publie des recommandations visant à améliorer la communication des renseignements sur les risques liés aux changements climatiques.

Efficacité du conseil

L'année dernière, le groupe Investissement durable de l'OIRPC a également ajouté l'efficacité du conseil comme cinquième secteur d'engagement, au côté des changements climatiques, de l'eau, des droits de la personne et de la rémunération des cadres dirigeants. Ce fut un choix naturel pour nous. En effet, nous pensons que la création de valeur à long terme dans les sociétés dans lesquelles nous investissons repose sur des conseils d'administration efficaces et nous travaillons à l'amélioration de l'efficacité des conseils des sociétés de notre portefeuille depuis des années.

À titre d'exemple, nous utilisons nos droits de vote pour influencer les conseils d'administration. Comme indiqué à la page 49, en 2017 nous avons voté aux assemblées d'actionnaires de 45 sociétés canadiennes dont les conseils ne comprenaient pas de femmes pour montrer notre désir d'améliorer la mixité. Un an plus tard, près de la moitié de ces sociétés avaient ajouté une administratrice. Nous travaillons pour apporter ce type de changement positif.

Plus récemment, nous avons redoublé nos efforts dans le domaine de l'efficacité des conseils. Nous intensifierons encore nos efforts maintenant que l'efficacité du conseil fait partie de nos secteurs d'engagement. Vous trouverez des renseignements plus détaillés à ce sujet aux pages 48 à 51.

Conclusion

Au cours de la dernière année, nous avons beaucoup travaillé sur les changements climatiques et l'efficacité des conseils, même si ces secteurs ne représentent que deux aspects de nos efforts plus généraux visant à gérer les facteurs ESG de notre portefeuille et de nos activités. Les pages suivantes vous donneront une meilleure idée de l'ampleur et de la complexité de ces facteurs.

En outre, j'espère que tout comme moi ce document vous donnera la conviction que l'OIRPC possède la structure, l'expérience et les personnes adéquates pour relever les défis et occasions liés aux facteurs ESG à long terme, que ce soit pendant des années, des décennies, ou même des siècles. Les 20 millions de cotisants et de bénéficiaires qui comptent sur le Régime de pensions du Canada pour assurer la base de leur retraite ne méritent rien de moins.



Mark Machin
Président et chef de la direction

2012

L'OIRPC nomme une chef de l'investissement responsable pour développer les activités liées aux facteurs ESG. 2013

Au concours « Responsible Investor Reporting Awards 2014 », l'OIRPC remporte une mention d'excellence pour son rapport 2013 dans la catégorie des meilleurs rapports sur l'investissement responsable publiés par une importante caisse de retraite. 2014

Le nom de l'équipe Activités d'investissement responsable est changé pour « Investissement durable » afin de mieux refléter l'opinion de l'OIRPC qui considère que les facteurs ESG sont essentiels à l'amélioration des rendements à long terme.

2018

Le nouveau comité directeur sur les changements climatiques accélère les projets et les activités liés aux changements climatiques à l'échelle de l'organisme, y compris l'élaboration d'une boîte à outils sur les changements climatiques et de perspectives en matière d'énergie.

L'OIRPC devient la première caisse de retraite à émettre des obligations vertes.

L'efficacité du conseil est ajoutée aux secteurs d'engagement.

L'OIRPC et l'investissement durable

Notre mandat et la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

Lorsque les administrations provinciales et fédérale du Canada ont établi l'OIRPC, elles ont fait voter une loi selon laquelle l'organisme chercherait à maximiser le rendement tout en évitant les risques de perte indus. Nous sommes explicitement tenus d'agir au mieux des intérêts des cotisants et des bénéficiaires et de tenir compte des facteurs qui ont une incidence sur les obligations financières du RPC.

La clarté de notre mandat répond à l'énorme défi que constituent les placements visant à enregistrer une croissance satisfaisante dans le but de soutenir la caisse du RPC. Nous sommes convaincus que les entreprises qui gèrent les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) sont plus susceptibles de durer et de créer de la valeur à long terme.

De ce fait, en tant qu'investisseur à long terme, l'OIRPC donne une grande importance aux facteurs ESG. Même si les facteurs varient selon les entreprises, les secteurs et les régions, nous prenons en considération les facteurs ESG pertinents au cours de l'analyse des occasions de placement, de la prise de décisions sur les placements, de la gestion des placements et des discussions que nous avons avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques d'affaires et la communication de l'information.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET RELATIFS À LA GOUVERNANCE?



Facteurs environnementaux

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre (GES), efficacité énergétique, pollution de l'eau et de l'air, rareté des ressources en eau et biodiversité.



Facteurs sociaux

Droits de la personne, emploi et répercussions au niveau local, travail des enfants, conditions de travail, santé et sécurité et lutte contre la corruption.



Facteurs relatifs à la gouvernance

Harmonisation des intérêts, rémunération des cadres, indépendance et efficacité du conseil d'administration, et droits des actionnaires.

Approche de l'OIRPC en matière d'investissement durable

Nous croyons qu'une prise en compte adéquate des facteurs ESG dans nos décisions de placement peut se traduire par un meilleur rendement à long terme de la caisse. En conséquence, l'OIRPC fait preuve de prudence dans la façon dont il affecte ses ressources à l'investissement durable et combine l'intégration des facteurs ESG avec son obligation de produire un rendement maximal pour les cotisants et les bénéficiaires du RPC. Notre approche en matière de facteurs ESG se concentre sur trois aspects clés : l'intégration, l'engagement et la collaboration. Lorsque nous examinons une question liée aux facteurs ESG, nous prenons en compte un ou plusieurs de ces aspects pour créer un changement positif qui contribuera à générer plus de valeur dans les sociétés de notre portefeuille. Le présent rapport décrit de façon détaillée notre approche et les activités que nous avons menées du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 dans les milliers de sociétés dans lesquelles nous investissons.

Le groupe interne Investissement durable de l'OIRPC soutient l'intégration des facteurs ESG aux décisions de placement et à la surveillance en s'engageant activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons et en exerçant nos droits de vote par procuration. En étroite collaboration avec les services de placement, il effectue également des études approfondies sur les sociétés, les secteurs et les actifs où les facteurs ESG ont une incidence appréciable sur la valeur de nos placements.

Il passe régulièrement en revue les normes sectorielles et les pratiques exemplaires et collabore avec d'autres investisseurs et organismes partout dans le monde. L'OIRPC a établi des politiques de gouvernance, approuvées par son conseil d'administration, pour guider nos activités dans les domaines ESG. Notre Politique en matière d'investissement responsable (www.cppib.com/content/dam/cppib/common/fr/PDF/Responsible_Investing_Policy_August2010-fr.pdf) définit la démarche de l'OIRPC à l'égard des facteurs ESG dans le contexte de notre mandat.

Nos Principes et directives de vote par procuration (www.cppib.com/documents/1768/CPPIB_Proxy_Voting_Principles_and_Guidelines_FR_5P4ZVeZ.pdf) donnent une idée de la manière dont l'OIRPC est susceptible de voter à l'égard des questions soumises aux actionnaires des sociétés dans lesquelles il investit et communiquent le point de vue de l'OIRPC sur les questions de gouvernance.

Pour superviser efficacement nos activités liées aux facteurs ESG, nous avons également mis en place un comité de l'investissement durable composé de membres issus des différentes équipes de l'organisme. Se reporter à la page 9 pour obtenir plus de détails sur notre cadre de l'investissement durable intégré.

Comment les facteurs ESG influent-ils sur la création de valeur à long terme?

L'incidence des facteurs ESG sur la création de valeur à long terme peut apparaître progressivement ou en raison d'une crise pouvant découler du fait qu'une société a mal géré ou évalué l'importance stratégique des facteurs ESG pendant plusieurs années. Ces facteurs peuvent avoir des conséquences directes et claires sur la rentabilité d'une entreprise; par exemple, une réglementation plus stricte peut entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Elle peut aussi avoir des conséquences sur la fidélisation de la clientèle, la valeur de la marque, la capacité à attirer des gens de talent et le « permis d'exploitation » de la société.



Légende: En janvier 2018, l'OIRPC a annoncé son intention d'acquérir une participation dans ReNew Power, chef de file dans la promotion et l'exploitation des énergies renouvelables en Inde.

Activités d'investissement durable

Lorsque nous examinons les facteurs ESG et leurs répercussions sur nos placements, nous nous concentrons sur trois domaines d'action : l'intégration, l'engagement et la collaboration.



Intégration

Notre groupe Investissement durable travaille directement avec nos services de placement pour s'assurer que les risques et les occasions liés à des facteurs ESG potentiellement importants sont pris en compte dans le processus décisionnel entourant les placements et les activités de gestion d'actifs à l'échelle de l'organisation.



PAGES 32 À 53

Engagement

Nous souhaitons nous engager sérieusement à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons en ayant un dialogue informé sur la présentation de l'information relative aux facteurs ESG et les pratiques associées, en surveillant les activités des entreprises et en exerçant nos droits de propriétaires.



PAGES 54 À 67

Collaboration

Nous travaillons en collaboration avec des organisations qui partagent notre vision pour intervenir auprès des sociétés et encourager de meilleures pratiques ESG et préconiser des politiques et approches axées sur le long terme afin de réduire les risques et favoriser la croissance de la valeur.

Pourquoi l'OIRPC ne cède-t-il pas ses placements?

Notre responsabilité est de maximiser les rendements des placements en évitant les risques de perte indus et l'élimination de catégories complètes de placements potentiels ne respecterait pas notre mandat. En cédant des placements, nous courrons le risque de manquer des rendements potentiels nécessaires pour soutenir les bénéficiaires du RPC, ou d'être obligés de vendre des actifs à des moments peu opportuns.

En général, l'OIRPC est convaincu qu'il peut encourager plus efficacement les changements positifs en étant un investisseur actif et engagé plutôt qu'en se mettant à l'écart. L'OIRPC considère les facteurs ESG comme faisant partie intégrante de notre sélection des placements. L'objectif est que tout le monde y gagne : les sociétés dans lesquelles nous investissons se conduisent de manière plus responsable et procurent des rendements plus élevés à nos 20 millions de cotisants et bénéficiaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Approuve le cadre global de gestion du risque, y compris l'intégration des facteurs ESG
- Approuve la Politique en matière d'investissement responsable et les Principes et directives de vote par procuration
- > Reçoit les mises à jour sur les activités liées à l'investissement durable

COMITÉ DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

- Composé des dirigeants des services de placement, du groupe Investissement durable, des affaires juridiques ainsi que des affaires publiques et communications
- Supervise, reçoit et approuve les documents d'information sur l'investissement durable, y compris les politiques, les directives et les stratégies
- Le président donne au chef de la direction des mises à jour sur les principales questions

CHEF DE LA DIRECTION

- > Donne le ton et favorise la culture de gestion du risque global
- > Encourage notre approche d'actionnariat actif et nos activités de gérance

GROUPE INVESTISSEMENT DURABLE

- > Formé de professionnels experts en ce qui a trait aux facteurs ESG
- Travaille à l'échelle de l'organisation pour aider à intégrer les facteurs ESG dans le processus décisionnel entourant les placements
- Soutient le rôle que joue l'OIRPC en tant que propriétaire actif et engagé

SERVICES DE PLACEMENT ET FONCTIONS D'ENTREPRISE

- Sont tenus d'intégrer les facteurs ESG pertinents dans le processus décisionnel entourant les placements et la gestion d'actifs
- Fournissent des renseignements pour contribuer à la prise de décisions de vote plus éclairées et à de meilleurs engagements vis-à-vis des sociétés
- Obligation de rendre compte pour les membres de la haute direction qui doivent surveiller les principaux risques, y compris ceux liés aux aspects juridiques, à la conformité et à la réputation

CHEF DES FINANCES ET DE LA GESTION DES RISQUES

- Dirige l'exploitation, les finances et les risques
- > Surveille et dirige les travaux sur les changements climatiques, y compris le comité directeur sur les changements climatiques et le bureau de la gestion des projets liés aux changements climatiques

COMITÉ DIRECTEUR SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- > Commandité par le chef des finances et de la gestion des risques et composé de personnes des équipes Investissement durable, des Services de placement, de la Gestion de portefeuille global et de la Finance, de l'analyse et de la gestion du risque
- Approuve la stratégie d'exécution du programme global et joue un rôle déterminant en commanditant la gestion des changements nécessaires à l'échelle de l'organisme

BUREAU DE LA GESTION DES PROJETS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Comprend des représentants des chefs de file du domaine de l'investissement durable soutenus par des gestionnaires de projet qualifiés
- Dirige la gestion de projets et les processus essentiels ainsi que leurs mise en application et coordination
- Supervise les différents groupes de travail sur les changements climatiques et s'assure de la collaboration de tous à l'échelle de l'organisme
- Dirige les efforts d'exécution et de mise en œuvre



Qu'entendons-nous par intégration?

Lorsque nous parlons d'intégration dans ce contexte, nous nous référons à la manière dont l'OIRPC intègre les risques et les occasions liés aux facteurs ESG potentiellement importants dans le processus décisionnel entourant les placements et les activités de gestion.

Nous prenons en compte les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance dans notre analyse des placements aussi bien avant qu'après les placements eux-mêmes. Notre groupe Investissement durable travaille en collaboration avec les équipes de divers services de placement de l'OIRPC pour identifier et évaluer les facteurs ESG.

L'analyse des facteurs ESG menée par l'OIRPC peut constituer un élément important du processus visant à déterminer l'attrait du placement envisagé. Quand ils sont appréciables, ces facteurs peuvent grandement influer sur notre estimation du profil de risque et de la valeur d'une entreprise.

L'équipe Investissement durable travaille à l'échelle de l'OIRPC pour effectuer des analyses sur l'incidence des facteurs ESG sur les placements. Elle mène également des recherches relatives aux normes et aux meilleures pratiques du secteur et élargit nos connaissances et ressources en travaillant en collaboration avec des partenaires externes à valeur ajoutée et des associations sectorielles.



Légende: En décembre 2017, l'OIRPC a créé une coentreprise avec la société brésilienne Votorantim Energia, acquérant deux parcs éoliens en service dans les États de Piauí et de Pernambuco situés dans le nord-est du Brésil. L'OIRPC continue de chercher des occasions intéressantes dans le secteur des énergies renouvelables.



Membres du groupe Investissement durable (de gauche à droite) : Ben Lambert, Samantha Hill, Michael Ma, Redon Gallani, Stephanie Leaist, Tammy Bodnar, Adriana Morrison, Lauren Gonsalves et Amy Flikerski.



Membres du comité de l'investissement durable (de gauche à droite) : Stephen Huntley, Rob Mellema, Paul McCracken, Rio Mitha, Stephanie Leaist, Lisa Olsen et Scott Lawrence. Absent : Andrea Jeffery.

Groupe Investissement durable

Notre groupe Investissement durable est composé de membres experts en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance. Il effectue des évaluations et fait des commentaires sur les tendances et les meilleures pratiques dans ces domaines ainsi que sur des questions spécifiques aux entreprises, aux thèmes et aux facteurs ESG du secteur. En outre, il collabore avec les services des placements à l'échelle de l'organisme pour s'assurer que les risques et les occasions liés aux facteurs ESG sont pris en compte dans les décisions de placement et dans la gestion des actifs. Il soutient notre rôle de propriétaire actif et engagé en exerçant tous nos droits de vote par procuration et travaille pour améliorer le rendement à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons en nous engageant individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

Comité de l'investissement durable

Notre comité de l'investissement durable compte des dirigeants de différentes équipes de l'OIRPC et est chargé de surveiller les fonctions du groupe Investissement durable et, au besoin, de superviser la haute direction et le conseil. Avec les équipes d'investissement, le comité explore un grand éventail de sujets, en débat et les approuve, y compris les questions liées aux changements climatiques, les secteurs d'engagement, les mises à jour sur le processus d'intégration des facteurs ESG et les *Principes et directives de vote par procuration* de l'OIRPC. Les membres du comité partagent également les activités qu'ils mènent en relation avec les facteurs ESG, leur expérience et leur savoir-faire avec le comité et tiennent leurs équipes respectives informées sur les activités du groupe Investissement durable. Le comité a tenu quatre réunions formelles pendant la période en plus d'autres interactions ponctuelles.

Rapports sur les facteurs ESG : un outil essentiel pour évaluer les facteurs ESG

L'une des activités courantes du groupe Investissement durable consiste à dresser des rapports ESG sur les sociétés ouvertes qui sont destinés à nos équipes de placement et sont pris en compte dans les décisions de placement, ce qui leur permet de déterminer rapidement les occasions et les risques importants liés aux facteurs ESG. Les rapports analysent les pratiques, les politiques et les mécanismes de surveillance et de communication de l'information mis en place par les

sociétés relativement aux facteurs ESG. L'analyse s'appuie sur diverses sources, notamment les renseignements provenant des entreprises et les recherches de tiers, ainsi que sur l'expertise du groupe Investissement durable dans le domaine et l'expérience des interactions avec les sociétés et les parties prenantes. Cette année, le groupe Investissement durable a fourni plus de 80 rapports ESG à nos équipes de placement, soit deux fois plus que l'année dernière.

Rapport 2018 sur les activités

Comité directeur sur les changements climatiques

L'OIRPC est d'avis que les changements climatiques constituent l'un des enjeux physiques, sociaux, technologiques et économiques les plus importants à l'échelle mondiale. Ces facteurs sont d'autant plus complexes pour les investisseurs, car ils ne sont pas étayés par des faits historiques et ils exigent l'établissement de probabilités, et les informations divulguées par les sociétés ne sont pas normalisées.

Nos décisions sont prises dans l'intérêt des bénéficiaires actuels et futurs – y compris en ce qui a trait aux titres que nous achetons, détenons ou vendons et au moment indiqué pour le faire. Pour cela, nous accédons à des données que nous évaluons attentivement, et nous tirons parti de l'expertise scientifique d'experts externes dans le but d'établir des prévisions prudentes. La transition des marchés mondiaux de l'énergie vers des sources à faibles émissions de carbone aura des répercussions de grande portée pour les investisseurs.

Nous nous proposons de jouer un rôle de premier plan parmi les propriétaires et les gestionnaires d'actifs dans la compréhension des risques et des occasions de placement liés aux changements climatiques. Certaines composantes de notre portefeuille, notamment celle des producteurs de combustibles fossiles, nous exposent à des risques liés à la politique, à la technologie, à l'évolution de la demande, au marché et à d'autres risques de transition découlant des changements climatiques. En conséquence, les prix des placements et des actifsdoivent être correctement évalués et offrir suffisamment de rendements potentiels intéressants. Par ailleurs, de nouvelles occasions de placement dans des secteurs comme la production d'énergie renouvela et l'efficacité de l'utilisation des ressources continueront d'émerger.

Plutôt que de nous fixer des cibles ou des échéances qui pourraient nous forcer à vendre ou à acheter des actifs à un moment qui n'est pas optimal, la construction de notre portefeuille à long terme repose sur nos observations et notre savoir-faire ainsi que sur la surveillance des tendances. Ceci fait partie intégrante de notre philosophie de placement globale et nous met en position de maximiser nos rendements futurs. Cette approche nous permet aussi de protéger nos avoirs contre des pertes potentielles, le risque d'abandon d'actifs, ou simplement d'éviter de payer trop cher pour certains placements pendant la transition énergétique à l'échelle mondiale.

C'est dans cette optique que l'OIRPC a mis sur pied un groupe de travail interne sur les changements climatiques en 2016 afin de nous engager plus efficacement dans ce domaine. Depuis, les efforts du groupe ont été formalisés par la création d'un comité directeur sur les changements climatiques qui gère nos initiatives dans ce domaine à l'échelle de l'organisme.

Le bureau de la gestion des projets liés aux changements climatiques, qui a été créé en 2017 et qui relève du comité directeur sur les changements climatiques, supervise les divers groupes de travail sur les changements climatiques de l'OIRPC, y compris ceux axés sur l'élaboration d'une boîte à outils sur les changements climatiques, l'établissement des perspectives mondiales en matière d'énergie et un outil de réduction de l'empreinte de carbone (voir l'encadré à la page 15). Ces groupes de travail sur les changements climatiques s'appuient sur les efforts coordonnés de plusieurs services.



Comité directeur sur les changements climatiques (de gauche à droite): Ben Lambert, Rocky Ieraci, Amy Flikerski, Stephanie Leaist, Neil Beaumont et Caroline Rogers. Absents: Sam Blaichman, Dominic Dowd, Martin Healey, Bill Holland, Martin Laguerre et Steven Richards.

Principaux groupes de travail liés aux changements climatiques

Boîte à outils sur les changements climatiques

L'OIRPC élabore une boîte à outils pour aider les équipes de placement à mieux évaluer et comprendre l'incidence des changements climatiques sur notre portefeuille existant et nos placements potentiels. Cette boîte à outils définit également un cadre pour l'évaluation des risques encourus par les actifs, les secteurs et les zones géographiques. Les autres outils comprennent le suivi de la réglementation, des simulations de crise et la création d'un fichier sur les recherches, analyses et rapports d'experts externes relatifs aux changements climatiques.

Perspectives en matière d'énergie

Lorsqu'elles achètent ou vendent des actifs énergétiques, les équipes de l'OIRPC étudient attentivement les prévisions relatives à la demande énergétique. Nous affinons notre modèle dynamique de prévisions énergétiques mondiales afin d'offrir une référence dans l'examen des placements et les décisions relatives à la répartition du portefeuille. Ces perspectives intègrent une série de commentaires et d'analyses provenant du marché et visant à déterminer l'orientation et le rythme de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Rapports et communications

Nous appliquons une stratégie complète de communication pour partager des renseignements sur les actions liées au climat, y compris une quantité accrue d'information dans les publications existantes comme nos rapports sur l'investissement durable et nos rapports annuels. Le Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat continuera d'orienter nos efforts. La transparence est essentielle pour favoriser et promouvoir la confiance de nos parties prenantes.

Évaluation descendante

Nous évaluons l'exposition au risque climatique de l'OIRPC au niveau de l'ensemble du portefeuille et analysons les répercussions économiques potentielles des différents scénarios liés au climat sur la totalité du portefeuille. Cette analyse fait partie du cadre de construction à long terme du portefeuille.

Technologies et données

L'OIRPC améliore les outils et processus technologiques afin que les données et les renseignements à l'échelle de l'entreprise soutiennent son action liée aux changements climatiques de manière intégrée.

Outil sur l'empreinte carbone

L'OIRPC a mis au point un outil interne visant à mesurer les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données tirées de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes relativement aux changements climatiques. Cette information peut contribuer à éclairer notre évaluation des risques de placement et nous fournir de précieux renseignements qui nous aideront à élargir nos travaux de mesure au-delà des actifs de sociétés ouvertes. Nous avons surveillé de près les nouvelles pratiques exemplaires pendant l'élaboration de cet outil technologique.

Consultation des équipes de placement au sujet du vote par procuration

Le groupe Investissement durable est responsable de tous les votes liés aux actions de l'OIRPC lors de toutes les assemblées d'actionnaires des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons. Il consulte régulièrement les équipes de placement pour connaître leurs opinions sur les sujets soumis à un vote et les intègre dans les décisions de vote. Nos équipes de placement au sein de tous les bureaux mondiaux de l'OIRPC fournissent des renseignements fondés sur leurs connaissances approfondies des sociétés, secteurs et marchés régionaux spécifiques.

L'année dernière, nous avons mis en œuvre un nouveau système automatisé visant à aviser les équipes de placement des prochaines assemblées d'actionnaires. Ce système permet de s'assurer que les équipes de placement reçoivent des notifications en temps réel et facilite une communication bidirectionnelle productive et efficace entre les équipes de placement et le groupe Investissement durable concernant les sujets soumis à un vote.

Cette année, nous avons étoffé et raffiné ce système – qui a envoyé plus de I 500 avis de vote aux équipes de tout l'organisme. Il a permis non seulement d'améliorer, mais aussi d'augmenter le nombre des échanges entre le groupe Investissement durable et les équipes de placement à l'échelle mondiale. Par exemple, pendant la période de vote par procuration, nous avons régulièrement consulté les équipes Actions fondamentales à gestion active, Gestion externe du portefeuille et Placements relationnels de Toronto, de Hong Kong et de Londres. En tenant compte des opinions des équipes de placement pour prendre nos décisions de vote, nous nous assurons de profiter de notre savoir-faire et de nos relations à l'échelle mondiale.

Mines terrestres antipersonnel et armes à sous-munitions

Conformément à notre *Politique en matière d'investissement responsable*, nous investissons seulement dans des entreprises dont les activités seraient légales si elles étaient exercées au Canada. À l'aide de recherches d'experts indépendants, nous avons déterminé les entreprises à l'échelle mondiale qui ne constituaient pas des placements admissibles en vertu de notre Politique. Le groupe Investissement durable mène ses propres recherches et communique au besoin directement avec les entreprises. Le comité de l'investissement durable examine et approuve les modifications à apporter à la liste des sociétés non admissibles établie par l'OIRPC. En voici des exemples :

Mines terrestres antipersonnel: Nous n'investirons pas dans des entreprises qui ne se conforment pas à la Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel du Canada ou qui ne s'y conformeraient pas si elles exerçaient leurs activités au Canada.

Armes à sous-munitions: Nous n'investirons pas dans des entreprises qui ne se conforment pas à la *Loi interdisant les armes à sous-munitions* du Canada ou qui ne s'y conformeraient pas si elles exerçaient leurs activités au Canada.

Il se peut que des sociétés interdites en vertu de notre *Politique en matière d'investissement responsable* figurent parmi nos placements sur les marchés boursiers, dont la liste est divulguée chaque année. Il s'agit de placements indirects qui résultent de l'utilisation de contrats à terme standardisés sur indice négociés en bourse. La composition des indices est normalisée et indépendante de la volonté de l'OIRPC. Nos placements ne contribuent pas à la formation de capital de ces entreprises et n'ont pas d'incidence sur celles-ci, et l'OIRPC n'investit pas directement dans ces entreprises.

Actions à gestion active

Les facteurs ESG sont pris en compte par l'équipe Actions à gestion active et jouent un rôle clé dans les travaux de nos équipes Actions fondamentales à gestion active, Placements relationnels et Placements thématiques. La chef du groupe Investissement durable est membre du comité de placement responsable des actions à gestion active.

Actions fondamentales à gestion active

L'équipe Actions fondamentales à gestion active est responsable de produire des rendements supérieurs à ceux des indices de référence en investissant de façon éclairée dans des placements en actions en se fondant sur une analyse fondamentale ascendante approfondie. Cette analyse est utilisée pour créer un portefeuille concentré de positions acheteur neutre par rapport au marché. Le portefeuille est de portée mondiale et englobe aussi bien les marchés développés que les marchés émergents et tire parti de la présence physique de l'équipe Actions fondamentales à gestion active à Toronto, Londres, New York et Hong Kong.

L'équipe Actions fondamentales à gestion active mène des recherches approfondies pour obtenir des renseignements spécifiques aux sociétés en se concentrant particulièrement sur le repérage de titres sous-évalués. Pour cela, l'équipe évalue les risques pouvant influer sur la rentabilité future des entreprises, notamment grâce à des analyses détaillées des risques potentiels liés aux facteurs ESG. Les risques ESG revêtent de l'importance dans toutes les sociétés, mais font parfois l'objet de plus de publicité dans certaines.

L'évaluation des entreprises effectuée par l'équipe Actions fondamentales à gestion active prend en compte le rapport ESG préparé par le groupe Investissement durable de l'OIRPC et, selon les résultats, peut mener à une étude sur des facteurs ESG particuliers importants pour la décision de placement. L'équipe travaille également avec le groupe Investissement durable sur des questions liées au vote par procuration, particulièrement celles qui sont controversées ou qui ont trait à des éléments clés de nos placements.

Les problèmes liés aux facteurs ESG peuvent nuire à la rentabilité d'une société. Les questions ESG peuvent devenir encore plus sérieuses lorsque l'on prend en compte l'horizon de placement à long terme de l'OIRPC. L'analyse de ces facteurs par l'équipe Actions fondamentales à gestion active influe sur son évaluation du risque et ses attentes de rendements sur les placements prévisionnels et aide à déterminer l'intérêt à long terme d'un placement.

Placements relationnels

L'équipe Placements relationnels effectue d'importants placements minoritaires directs dans des sociétés ouvertes (ou sur le point de faire un premier appel public à l'épargne). Elle privilégie les participations qui donnent à l'OIRPC la possibilité de grandement contribuer à la réussite de la société et par conséquent de générer un rendement à long terme supérieur par rapport à celui de sociétés semblables. Chaque placement implique une relation continue et active avec l'équipe de direction et le conseil d'administration de la société.

L'équipe cherche à tirer parti du fait que l'OIRPC est un investisseur axé sur le long terme sur les marchés publics où la majorité des participants visent des résultats à court terme. Elle considère la structure de gouvernance d'une entreprise et sa gestion des facteurs environnementaux et sociaux comme des indicateurs de sa capacité de dégager une croissance durable et de créer de la valeur à long terme. Si un placement passe à l'étape du contrôle diligent, les pratiques et les facteurs ESG pertinents sont soumis à une évaluation plus approfondie au cours de discussions avec l'équipe de direction et les administrateurs de l'entreprise, soutenue par des analyses internes et une expertise.

Une fois le placement effectué, l'équipe Placements relationnels peut souvent tirer parti de son statut d'actionnaire important pour nouer un dialogue avec l'équipe de direction de la société et promouvoir de meilleures pratiques ESG.

Placements thématiques

Le groupe Placements thématiques effectue des recherches et fait des placements dans des titres de sociétés exposées à des changements structurels de longue durée. Le processus de placement du groupe comprend des recherches approfondies, à commencer par une analyse descendante mondiale, qui vise à repérer les thèmes de placement à long terme les plus intéressants. La recherche descendante est complétée par une recherche fondamentale ascendante visant à repérer des titres dans des marchés ouverts et fermés.

Le groupe Placements thématiques met l'accent sur les entreprises exposées à une croissance structurelle, qui dure habituellement sur des périodes de plus de 10 ans. Dans ce cas, il est important que les entreprises dans lesquelles le groupe investit soient viables à long terme. Le groupe intègre une évaluation des facteurs ESG dans son processus de placement pour s'assurer que les sociétés dans lesquelles il investit sont viables et génèrent une croissance à long terme. En outre, il prend en compte l'influence des changements climatiques sur les sociétés et les secteurs.

Par exemple, le groupe a mené des recherches sur la manière dont le secteur des transports pourrait passer de l'essence aux batteries électriques. D'après son analyse des coûts actuels et prévus des batteries au lithium-ion, le groupe estime que les véhicules électriques approchent des prix concurrentiels dans de nombreux scénarios et que l'augmentation des ventes de ces véhicules devrait stimuler la demande de batteries dans les années à venir. Le groupe a repéré des segments du marché qui devraient enregistrer une bonne rentabilité.

ENGAGEMENT CONCRET EN TANT QU'ACTIONNAIRE : PLACEMENTS RELATIONNELS

L'OIRPC prend sa responsabilité d'actionnaire très au sérieux et s'engage directement, aussi souvent que possible, auprès des sociétés et des équipes de direction pour promouvoir les meilleures pratiques ESG. Ceci est particulièrement visible lorsque l'OIRPC détient une participation importante dans la société et le portefeuille de Placements relationnels en fournit d'excellents exemples. Le groupe Investissement durable travaille en étroite collaboration avec l'équipe des Placements relationnels pour définir le dialogue avec les sociétés dans lesquelles l'OIRPC investit. Le groupe Investissement durable apporte sa grande expertise en matière de facteurs ESG et aide la direction et les conseils d'administration à réfléchir à leurs approches et à respecter les pratiques exemplaires. Les paragraphes qui suivent présentent quelques exemples du soutien personnalisé récemment apporté par le groupe Investissement durable aux sociétés liées aux placements relationnels :

Élaboration d'un programme de gestion des facteurs ESG

À plusieurs reprises, l'OIRPC a été invité à fournir des renseignements à une société du portefeuille pour l'aider à établir et à améliorer ses pratiques ESG et son rendement par rapport aux facteurs ESG après une inscription en bourse. Nous avons fourni des conseils sur des sujets comme l'analyse comparative des facteurs ESG, l'établissement d'indicateurs de rendement clés pertinents et la mise en place de ressources internes sur les facteurs ESG.

Agences de notation des facteurs ESG

Au début de 2018, une des sociétés de notre portefeuille nous a contactés pour mieux comprendre comment l'OIRPC utilisait les agences de notation des facteurs ESG mondiales et pour nous demander notre avis sur la manière d'améliorer sa note.

Démocratie actionnariale

Nous nous sommes engagés auprès d'une société du portefeuille pour encourager une plus grande démocratie actionnariale. Conformément aux recommandations de l'OIRPC, la société a annoncé une proposition visant à modifier ses règlements afin de libéraliser le renouvellement du conseil et de mettre en place un vote à la majorité pour les élections sans opposition.

Vote sur la rémunération

Dans le cadre de nos efforts continus pour améliorer les pratiques de gouvernance dans une des sociétés de notre portefeuille, l'OIRPC a conseillé le conseil d'administration sur la manière d'établir un programme d'engagement envers les actionnaires efficace. Ceci a considérablement augmenté le soutien apporté aux propositions de vote sur la rémunération de la société.

Structure de rémunération

L'OIRPC a fourni des commentaires au président du comité de rémunération d'une des sociétés du portefeuille concernant un régime de primes de rendement à long terme destiné à simplifier la structure de rémunération générale, encourageant la prise de responsabilités à l'échelle de l'entreprise et clarifiant le lien entre la rémunération et le rendement. Dans une autre société de notre portefeuille, le candidat au poste d'administrateur de l'OIRPC a rejoint le comité de rémunération et a travaillé en collaboration avec les Ressources humaines et le président du comité de rémunération pour établir un nouveau cadre de rémunération au rendement à court et à long terme.

Placements en actions de sociétés fermées et placement en actifs réels

Approche à l'égard des placements directs en actions de sociétés fermées et en actifs réels

L'OIRPC a un niveau de propriété, d'intérêt et d'influence important dans ses placements directs en actions, notamment en raison de ses placements directs dans des sociétés fermées et dans des actifs réels (y compris les infrastructures, l'énergie, les ressources, l'électricité et les énergies renouvelables). Notre intention est de détenir les placements directs en actions pendant plusieurs années, voire des décennies dans le cas de placements dans des infrastructures ou l'énergie.

La gestion continue des facteurs ESG peut considérablement influer sur les valeurs des placements pendant les longues périodes de détention de ces placements. En conséquence, l'évaluation des risques et occasions liés aux facteurs ESG est intégrée dans le processus de contrôle diligent des placements directs en actions de sociétés fermées et des placements en actifs réels. Compte tenu de la croissance de notre portefeuille de placements directs en actions, nous devons gérer les facteurs ESG dans un large éventail d'entreprises de divers secteurs. Nous adaptons notre méthode d'évaluation des facteurs ESG à chaque opération, car les circonstances varient en fonction de la structure de négociation, de l'entreprise, du secteur et de la région.

Orientés par les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies et d'autres normes reconnues à l'échelle internationale, nous articulons notre approche d'évaluation et de gestion des facteurs ESG pour les placements directs en actions autour des six axes suivants : environnement, santé et sécurité, main-d'œuvre et conditions de travail, relations avec la collectivité, intégrité commerciale et gouvernance d'entreprise.

Analyse des occasions et contrôle diligent

Le contrôle diligent mené par l'OIRPC n'est pas limité dans le temps, mais plutôt continu. Une fois que nous avons effectué un placement direct dans une société fermée ou dans des actifs réels, nous continuons de surveiller étroitement les risques et occasions liés aux facteurs ESG pendant la durée du placement en appliquant des approches de surveillance personnalisées correspondant au secteur, à la région et à la société individuelle.

Surveillance

Une fois que l'OIRPC prend une importante participation dans une société fermée, il agit comme un partenaire constructif à long terme dans le but d'améliorer les résultats opérationnels et financiers de l'entreprise.

Grâce au modèle de gouvernance active des placements directs en actions, l'OIRPC et ses partenaires peuvent exercer une influence directe sur les sociétés en portefeuille, proportionnelle à leur participation.

Selon le niveau de l'influence de l'OIRPC, notre engagement continu à participer à la surveillance de la performance ESG de l'entreprise peut prendre différentes formes.

Par exemple, lorsque nous avons accès à un rapport périodique du conseil de l'entreprise, nous pouvons effectuer un suivi et prendre des mesures en fonction des indicateurs de performance ESG. Lorsque nous siégeons au conseil, nous pouvons faire entendre notre voix et chercher à avoir une influence grâce à ce poste et à travers les comités pertinents du conseil, entre autres les comités de santé et sécurité, de

l'environnement, de la conformité et de l'audit. Grâce à ces relations avec les administrateurs et les dirigeants, nous sommes en mesure d'obtenir des renseignements utiles, d'accroître la responsabilisation à l'égard des facteurs ESG, d'encourager des pratiques responsables au sein de l'organisation et d'améliorer la performance financière de l'entreprise et le rendement du capital investi de l'OIRPC.

De plus, nous essayons d'influencer la composition du conseil d'administration et de ses comités pour mieux refléter les compétences requises et l'indépendance de la direction de l'entreprise. Nous insistons sur une rémunération appropriée des cadres qui correspond aux intérêts à long terme des actionnaires. La rémunération des dirigeants et la composition du conseil sont pour nous des priorités absolues. Les améliorations apportées dans ces domaines peuvent faire partie de notre entente contractuelle avec les entreprises dans lesquelles nous sommes un actionnaire important.

GESTION DES FACTEURS ESG LORS DU CONTRÔLE DILIGENT DES PLACEMENTS DIRECTS EN ACTIONS

Analyse des occasions

L'équipe de négociation de l'OIRPC détermine les principaux facteurs ESG lors de l'évaluation préliminaire d'une société cible.

2

Principal contrôle diligent

Si l'OIRPC effectue un contrôle diligent, il examine de manière structurée et intensive le modèle d'affaires de l'entreprise visée ainsi que les principaux facteurs de risque ESG en consultant diverses sources, notamment la haute direction et l'information sur l'entreprise ainsi que ses spécialistes internes et au besoin il fait appel à des experts externes dans les domaines techniques, de l'environnement, du génie, du droit, de la sécurité et de la comptabilité.

3

Recommandation en matière de gouvernance et de placement

Le processus d'approbation des placements comprend une évaluation des questions ESG importantes. L'équipe de négociation évalue les répercussions financières potentielles des risques et occasions liés aux facteurs ESG. L'OIRPC encourage les pratiques exemplaires de gouvernance auprès des conseils d'administration; en tant que propriétaires, nous cherchons à instaurer des contrôles et des processus appropriés pour chacun de nos actifs en portefeuille.

Groupe Création de valeur pour le portefeuille : améliorer les résultats en tant que propriétaire engagé

Le groupe Création de valeur pour le portefeuille de l'OIRPC participe activement à la gouvernance et à la gestion de ses placements directs en actions sur l'ensemble des services de placement. Il travaille avec les équipes de négociation, les membres de la direction et les partenaires afin de favoriser la création de valeur pour le portefeuille, grâce à une surveillance exercée par le conseil d'administration, à un suivi du rendement et à l'ajout de valeur liée aux activités.

Le groupe Création de valeur pour le portefeuille nous permet de tirer parti des avantages financiers de la propriété privée en surveillant les événements et les engagements des sociétés de notre portefeuille et en aidant à résoudre les problèmes opérationnels et de gouvernance. Il applique un processus semestriel de surveillance qui intègre les facteurs ESG aux actifs importants dans lesquels l'OIRPC détient des droits ou un contrôle importants en matière de gouvernance. Il veille également à la mise en œuvre du processus de contrôle diligent et de surveillance des facteurs ESG de l'OIRPC pour tous les placements directs en actions de sociétés fermées et en actifs réels.

Énergie et ressources

Le groupe Énergie et ressources effectue des placements dans les secteurs traditionnels de la production, du transport et de l'entreposage de l'énergie et dans l'exploitation minière et recherche des occasions dans les domaines de l'innovation, de la technologie et des services liés à ces secteurs. Le groupe met l'accent sur l'évaluation et la surveillance des facteurs ESG, et travaille de concert avec les entreprises composant le portefeuille pour s'assurer que des pratiques exemplaires y sont mises en œuvre.

Le groupe discute régulièrement des problèmes liés aux changements climatiques et à la transition énergétique dans le cadre de l'évaluation des nouveaux placements et des placements existants, de même qu'avec les conseils des sociétés du portefeuille. Récemment, le groupe a présenté son travail sur la transition énergétique de l'OIRPC au conseil d'une des sociétés du portefeuille, contribuant ainsi à la définition des impacts environnementaux et sur les parties prenantes, la réduction des émissions constituant un des principaux thèmes stratégiques. La société a par la suite annoncé une opération visant le développement d'une infrastructure permettant le captage et l'utilisation de carbone ainsi qu'un projet de stockage. Le captage et le stockage permanent du CO₂ dans le cadre de ce projet devraient entraîner de fortes réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Constante évolution des pratiques liées aux facteurs ESG dans le domaine des placements directs en actions

L'OIRPC a utilisé une approche structurée et cohérente de contrôle diligent et de surveillance des risques ESG dans le cadre de ses placements directs en actions depuis 2012. Cette approche est très souple et a été conçue pour être appliquée aux placements directs en actions de tous les secteurs et régions. Elle tient compte de priorités comme les impacts environnementaux, l'utilisation de l'eau et les droits de la personne. Le groupe Création de valeur pour le portefeuille continue de travailler avec nos équipes de placement et conseillers externes pour affiner cette approche. Cette année, le groupe a travaillé avec des groupes à l'interne, comme les services juridiques et de conformité ainsi que certains conseillers spécialisés, pour mettre à jour la liste des sujets

d'une importance croissance (p. ex., la lutte contre la corruption, les risques cybernétiques et la sécurité des données). Depuis 2012, plus de 147 placements potentiels ont été soumis à notre processus de contrôle diligent des facteurs ESG, dont 31 ont suivi le processus affiné cette année.

Le groupe Investissement durable travaille également en collaboration avec les équipes de placement pour prendre en compte les répercussions possibles sur les placements des principaux facteurs ESG, y compris en fournissant une expertise ciblée sur des questions liées aux changements climatiques et à l'eau, tout au long du processus de placement et après le placement.

Élargissement de la gamme d'actifs liés aux énergies renouvelables de l'OIRPC

Les placements liés aux énergies renouvelables de l'OIRPC s'inscrivent dans son mandat et sont considérés comme susceptibles de fournir des rendements corrigés du risque intéressants lorsqu'ils suivent une approche raisonnable et prudente. L'OIRPC a activement étudié les occasions de ce secteur et a conclu les opérations décrites ci-après.

- En décembre 2017, l'OIRPC a signé des ententes visant la constitution d'une coentreprise avec la société brésilienne Votorantim Energia et a acquis deux parcs éoliens en service situés dans le nord-est du Brésil en versant une contrepartie initiale de 272 millions de dollars en actions.
- En janvier 2018, l'OIRPC a annoncé son intention d'acquérir une participation de 6,3 % dans ReNew Power, chef de file dans la promotion et l'exploitation des énergies renouvelables en Inde engagé dans la production d'énergies propres tirées du soleil (production commerciale et sur les toits) et du vent. Le placement initial de 144 millions de dollars américains de l'OIRPC a été suivi par un placement additionnel de 247 millions de dollars américains

- en avril, portant à 391 millions de dollars américains le montant total de notre participation dans ReNew. Ce placement a été exécuté par le groupe Placements relationnels.
- En avril 2018, l'OIRPC a conclu une entente visant l'acquisition d'un portefeuille de six projets canadiens d'exploitation des énergies éolienne et solaire de NextEra Energy Partners, pour un montant de 741 millions de dollars. Nous continuons de travailler avec les sociétés affiliées de NextEra en vertu d'un contrat à long terme de gestion de l'exploitation de ces actifs. À présent, l'entreprise mène ses activités sous la dénomination Cordelio Power.
- En mai 2018, l'OIRPC a conclu des ententes avec Enbridge Inc. dans le but d'acquérir 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs d'énergie renouvelable terrestres situés en Amérique du Nord, ainsi que de 49 % de la participation d'Enbridge dans deux projets éoliens au large de l'Allemagne. L'engagement total de l'OIRPC s'élève à 2,25 milliards de dollars. Le placement comprend 14 actifs d'énergie éolienne et solaire, dont l'exploitation à long terme est entièrement sous contrat, répartis dans quatre marchés canadiens, et deux actifs d'exploitation aux États-Unis (l'un éolien, l'autre solaire).







272 M\$ Votorantim Energia, Brésil



391 M\$
ReNew Power, Inde



741 M\$
Cordelio Power, Canada



2,5 G\$
Enbridge, Canada, Allemagne
et États-Unis
Photo: gracieuseté de Enbridge Inc.

Électricité et énergies renouvelables

Le groupe Électricité et énergies renouvelables a pour mandat de tirer parti des occasions liées à la transition du secteur de l'énergie mondial et à la croissance de la demande mondiale d'électricité – surtout pour les énergies de remplacement à faibles émissions de carbone. L'électricité est la forme d'énergie dont la consommation croît le plus rapidement à l'échelle mondiale, et les énergies renouvelables prennent une place de plus en plus importante dans le bouquet énergétique du fait que les coûts liés à leur déploiement diminuent et que les technologies vertes deviennent populaires. Le groupe Électricité et énergies renouvelables gère également les placements du secteur agricole.

Ce groupe a été créé pour nous permettre d'accéder aux placements attrayants du secteur, car la dynamique de ce dernier cadre très bien avec nos avantages concurrentiels, notamment notre envergure, notre souplesse et notre horizon de placement à long terme. Le groupe mise sur les occasions stratégiques et les possibilités de placements à long terme, tout en disposant de la latitude nécessaire pour explorer des placements prometteurs dans de nouvelles installations, qui ne sont pas encore arrivés à maturité.

Les membres du groupe Électricité et énergies renouvelables travaillent en collaboration avec leurs collègues des équipes Infrastructures et Énergie et ressources ainsi que du groupe Investissement durable.



Entrevue avec Bruce Hogg

Investir dans la transition énergétique mondiale

M. Hogg a aidé l'OIRPC à bâtir un programme d'infrastructure de classe mondiale depuis qu'il est entré au service de l'OIRPC en 2007. Il dirige maintenant le groupe Électricité et énergies renouvelables. Depuis sa création en 2017, ce groupe s'est efforcé de tirer parti des nouvelles occasions apportées par la croissance de la demande d'électricité mondiale et du passage à des solutions à plus faibles émissions de carbone.

Q : Quelles sont les prévisions de l'OIRPC pour le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables?

R: À l'échelle mondiale, l'électricité est l'énergie consommée affichant la plus forte croissance et les nouveaux investissements dans la production devraient totaliser 10 000 milliards de dollars en 2040. Pendant longtemps, on a présumé que les énergies renouvelables étaient fortement subventionnées, ce qui était le cas lorsque les coûts de mise en œuvre étaient élevés. Cependant, nous avons actuellement atteint le point où les actifs liés aux énergies renouvelables sont construits à des coûts relativement faibles et qu'ils répondent à une demande.

Nous suivons plusieurs thèmes de placement. Maintenant que les placements dans l'électricité issue de sources renouvelables peuvent faire concurrence au charbon et au gaz naturel à faible prix, de nombreux marchés émergents peuvent se lancer dans les énergies renouvelables, délaissant les sources traditionnelles de production d'énergie. La production d'électricité solaire devrait doubler à l'échelle mondiale dans les sept prochaines années, et celle de l'électricité éolienne, dans les 10 prochaines années, ce qui stimulera la rentabilité.

Cette capacité de production sera soutenue par des progrès perturbateurs, notamment de meilleurs systèmes de stockage — dont la capacité devrait être quintuplée dans les cinq prochaines années. En outre, avec la décentralisation du réseau de distribution, les systèmes de gestion de la demande, les compteurs intelligents et les technologies associées connaîtront un essor. De plus, le secteur cherchera activement des solutions de stockage pour compenser l'irrégularité de la production d'électricité provenant d'énergies renouvelables — le vent ne souffle pas en permanence et il ne fait pas toujours beau.

Q : Quels avantages une équipe entièrement consacrée à l'électricité et aux énergies renouvelables apporte-t-elle au portefeuille de l'OIRPC?

R: L'équipe spécialisée permet à l'OIRPC d'investir efficacement son capital dans les occasions de placement mondiales offertes par le passage à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone. Notre approche tirera parti des avantages comparatifs de l'OIRPC (échelle et horizon de placement à long terme) pour obtenir de meilleurs rendements corrigés du risque.

De plus, cet accent mis sur l'électricité et les énergies renouvelables procure des avantages comme la diversification des actifs et un accès élargi aux marchés émergents, offrant de nombreuses occasions de placement à long terme. En outre, cette équipe spécialisée apportera les capacités et les connaissances qui nous permettront de soutenir les actions liées aux changements climatiques menées par le groupe Investissement durable à l'échelle mondiale.

Nous pensons également que le groupe Électricité et énergies renouvelables profitera grandement d'une collaboration avec les équipes de placement de l'OIRPC. Les synergies avec le groupe Énergie et ressources et le partage de connaissances avec les équipes Infrastructures et Placements directs en actions de sociétés fermées augmenteront la valeur de notre portefeuille d'actifs réels.

Q : Quelles sont les stratégies actuelles de l'OIRPC en matière d'électricité et d'énergies renouvelables dans les marchés établis et les marchés émergents?

R: En deux mots: rester souple. Pour obtenir les meilleurs rendements corrigés du risque pour le portefeuille, nous faisons preuve de souplesse en ce qui a trait à la zone géographique, à l'étape de placement (aménagement, zones vertes et exploitation) et au type de technologie.

Au sein de ce mandat simple, nous nous concentrons sur des marchés transparents et fiables qui offrent des structures économiques claires dans des marchés de l'électricité établis. Les occasions sont sélectionnées à l'échelle mondiale, mais l'équipe se concentrera sur l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Europe, l'Inde et des pays d'Asie.

Nous pensons que nous pouvons obtenir des rendements corrigés du risque plus élevés dans les sous-secteurs en croissance, les perturbations des marchés et les marchés émergents, en raison de la forte croissance de la production générée par la demande. Dans les marchés développés, nous sommes plus susceptibles de nous concentrer sur les zones vertes et d'autres nouveaux aménagements, ainsi que sur les acquisitions opportunistes d'actifs d'exploitation et de nouveaux sous-secteurs, comme les applications commerciales et industrielles.

La dynamique des marchés mondiaux et locaux varie énormément, et nous travaillons donc en collaboration avec des partenaires financiers et stratégiques de premier ordre, ainsi que des équipes de gestion, afin de nous assurer que nous disposons de spécialistes sur place. Cette approche convient dans un environnement de placement dans lequel les rendements découlent de plus en plus de la capacité de développer, de construire et d'exploiter les actifs efficacement; et d'accéder à des marchés où il y a moins de concurrence.

En maintenant un horizon à long terme, nos partenaires financiers profitent de la grande souplesse de l'OIRPC. Nous travaillons en collaboration avec ces sociétés et évoluons avec elles tout en surveillant les occasions, sans inciter les directions à investir.

De plus, même si nous souhaitons être à l'avant-garde dans l'établissement de nouvelles technologies, nous nous concentrons sur des ressources et des technologies commercialisées de grande qualité, dont les rendements ont été prouvés.

Placements immobiliers

Le groupe Placements immobiliers cherche à accroître la valeur de nos placements immobiliers au moyen d'une gestion prudente des facteurs ESG conjointement avec nos partenaires responsables de l'exploitation. Même si le respect de toutes les lois environnementales locales est un critère de base pour tout placement immobilier de l'OIRPC, bâtir un immeuble plus durable du point de vue de l'environnement peut augmenter le revenu et le taux d'occupation potentiels, réduire les coûts d'exploitation et augmenter la valeur de la propriété ainsi que le rendement du placement.

Le secteur des immeubles de bureaux est particulièrement sensible aux facteurs environnementaux et à l'efficacité de l'exploitation. Les grands locataires recherchent souvent des immeubles de bureaux évolués sur le plan environnemental afin de montrer l'engagement de leur entreprise à l'égard des normes ESG, de répondre aux attentes de leurs parties prenantes et de contrôler les coûts. Dans le cas de mise en chantier de travaux majeurs de construction ou de rénovations d'immeubles de bureaux, la qualité environnementale est un élément d'appréciation important pour déterminer l'attrait de l'immeuble pour les locataires éventuels, les loyers puvant être exigés, la valeur économique du bien immobilier et sa viabilité.

Analyse des occasions et contrôle diligent

Au cours de l'évaluation des occasions de placement, notre groupe Placements immobiliers effectue un contrôle diligent officiel qui tient compte des facteurs ESG. Ce processus comprend l'évaluation de l'importance de l'efficacité de l'exploitation, y compris la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets. Même si les facteurs analysés varient en fonction de l'occasion de placement envisagée, nous examinons les facteurs ESG dans cinq grandes catégories (se reporter à l'encadré à droite).

Surveillance

De concert avec les partenaires du secteur de l'immobilier de l'OIRPC, notre groupe Placements immobiliers évalue les facteurs ESG et l'efficacité de l'exploitation afin de maintenir et d'améliorer la position concurrentielle, la valeur et l'attrait des placements immobiliers.

Lorsque l'OIRPC acquiert un bien immobilier, notre équipe met en place des outils de surveillance annuelle des facteurs ESG afin d'améliorer les communications portant sur ces facteurs. Le processus de surveillance annuel consiste à demander à nos partenaires responsables de l'exploitation de divulguer de l'information sur tout facteur ou événement ESG important, de fournir des mises à jour sur les derniers changements réglementaires et les initiatives d'entreprise liés à des questions environnementales et sociales, et de faire état de l'obtention de nouvelles certifications environnementales ainsi que de l'atteinte de nouvelles cibles en matière d'efficacité de l'exploitation au cours de la dernière année.

Évaluation des facteurs ESG dans les placements immobiliers envisagés

- I. Caractéristiques de développement durable : Déterminer la qualité et le niveau de la conception des immeubles écologiques et les intégrer dans notre évaluation de l'attrait de l'actif.
- 2. Approche du partenaire : Déterminer l'approche de notre partenaire éventuel à l'égard des principes en matière d'investissement durable et des pratiques ESG.
- 3. Respect de la réglementation : Vérifier la conformité aux lois environnementales et, au besoin, prévoir les coûts des mesures correctives dans les besoins en capitaux.
- 4. Efficacité de l'exploitation : Identifier et tenir compte des efficacités opérationnelles, qui ont souvent des implications environnementales et en tenir compte dans notre évaluation, le cas échéant.
- 5. Répercussions sociales : Au besoin, évaluer les questions et les répercussions sociales pour qu'elles soient prises en considération dans le processus décisionnel.



AMLI 3464 : immeuble primé situé à Atlanta

AMLI est une société d'aménagement, de gestion et de placement de biens immobiliers privés axée sur les complexes d'habitation de luxe aux États-Unis. Son portefeuille actuel comprend 23 000 appartements dans neuf marchés. L'OIRPC a investi dans 11 projets totalisant 4 300 unités, avec une participation en actions d'AMLI de 480 millions de dollars américains. L'OIRPC soutient en outre son programme de conception durable.

La commission de design urbain de la ville d'Atlanta a attribué à l'immeuble AMLI 3464 son prestigieux prix d'excellence en 2018. Le prix récompense des projets et des sociétés qui améliorent les constructions de la ville d'Atlanta grâce à des immeubles durables de qualité.

Le gratte-ciel de 240 logements résidentiels est équipé d'installations écoénergétiques et écologiques, il a été construit avec des matériaux sains, est situé proche de modes de transport alternatifs et d'un parc et est également doté d'un système de collecte de l'eau de pluie à double usage de 1,4 acre. L'immeuble AMLI 3464 est également récemment devenu la première tour d'habitation à obtenir la certification Or du programme LEED for Homes, un système de certification permettant de s'assurer que les habitations sont conçues et construites pour être écoénergétiques et saines pour ses occupants.

Légende: En 2018, la commission de design urbain de la ville d'Atlanta a attribué son prestigieux prix d'excellence à l'immeuble d'habitation de luxe AMLI 3464.

Questions relatives au suivi des facteurs ESG

Pour approfondir notre compréhension des activités de développement durable et des objectifs à court terme de nos partenaires, nous suivons la participation de nos partenaires existants au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) et au programme du CDP – anciennement connu sous le nom de Carbon Disclosure Project. Le taux de participation au GRESB des sociétés de notre portefeuille d'actions immobilières est de 62 %. La plupart des personnes ayant répondu à notre sondage ont indiqué que leurs sociétés avaient mis en place des politiques ou des mesures de viabilité. Presque tous les répondants ont indiqué qu'ils avaient mis en place des politiques afin de lutter contre la corruption et des cadres de surveillance des exigences en matière de santé et sécurité.

Priorité continue aux certifications écologiques

Nous continuons de cibler les actifs dotés d'excellentes caractéristiques de développement durable afin de respecter nos objectifs de placement à long terme. Le niveau de certification écologique est un des paramètres les plus importants que nous utilisons pour évaluer la qualité d'un actif. À titre d'exemple, en octobre 2017, nous avons acquis Parkway, Inc. (Parkway) qui possède un des plus vastes portefeuilles d'immeubles de bureaux de Houston, lequel représente environ 8,7 millions de pieds carrés, répartis sur 19 édifices de qualité supérieure.

À titre de chef de file dans le domaine de la durabilité, Parkway possède un profil qui correspond à la volonté de l'OIRPC de rester à l'avant-garde du mouvement d'adoption des principes ESG et du développement durable par le marché. Jusqu'à présent, 18 des 19 immeubles possèdent la certification Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), dont 8 avec une certification LEED Argent et 9 une certification LEED Or. De plus, en 2016, l'immeuble Phoenix Tower a été reconnu par l'agence pour la protection de l'environnement des États-Unis comme l'immeuble ayant reçu le label ENERGY STAR pendant le plus longtemps aux États-Unis. Comme le programme ENERGY STAR a été lancé en 1999, Phoenix Tower a établi un record parfait, remportant un label ENERGY STAR pendant 18 années consécutives.

Aujourd'hui, notre portefeuille d'actifs de 25 pays comprend au total 279 immeubles certifiés écologiques. Le programme de certification LEED et les Green Building Councils à travers le monde encouragent la construction d'immeubles durables et l'élaboration de pratiques durables par le biais de normes et de critères de performance. Au total, 93 immeubles sont certifiés LEED, 13 possèdent la certification LEED Platine (la plus élevée) et 41, la certification LEED Or.





GLP Japan:
partenariat axé
sur l'aménagement
d'installations
logistiques durables
de qualité au Japon

L'OIRPC participe à une coentreprise à parts égales (50/50) avec une des principales entreprises mondiales de logistique, GLP, afin de bâtir et de détenir des installations logistiques modernes de grande taille au Japon. Le partenariat a pour but de construire des installations logistiques respectant des normes de durabilité élevées principalement dans les régions du Grand Tokyo et du Grand Osaka. À l'heure actuelle, le portefeuille comprend sept installations logistiques certifiées LEED (trois Platine et quatre Or).

GLP est un des premiers fournisseurs d'installations logistiques et de solutions technologiques modernes à mener des projets logistiques certifiés LEED au Japon.

GLP Nagareyama, un projet d'aménagement d'envergure totalisant 3,4 millions de pieds carrés de surface dans le Grand Tokyo, a obtenu une précertification LEED Or en 2017.

GLP a déjà construit des installations logistiques durables de qualité. GLP Misato III a été la première installation logistique au Japon à recevoir le niveau de certification LEED Platine et fait partie des 13 gagnants internationaux du prix mondial d'excellence attribué par le Urban Land Institute en 2014. L'immeuble est doté d'un éclairage à diode électroluminescente (DEL), de panneaux solaires et d'espaces de stationnement verts.

Légende : GLP Nagareyama, projet d'envergure issu d'un partenariat de l'OIRPC et de GLP au Japon ayant reçu une précertification LEED Or en décembre 2017.

Fonds

L'équipe Fonds confie des capitaux à des gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées de premier ordre provenant de divers pays, qui croient, comme l'OIRPC, en l'importance d'une bonne gestion des facteurs ESG pour améliorer la valeur à long terme; elle investit également avec eux.

L'approche de l'équipe inclut l'utilisation d'un questionnaire ESG structuré rempli par les gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées (les « commandités ») afin d'évaluer leur approche à l'égard des facteurs ESG, notamment la façon dont ils les intègrent à leur processus de contrôle diligent, la manière dont ils les surveillent et la façon dont ils communiquent l'information ainsi que les ressources qu'ils affectent à ces activités.

Analyse des occasions et contrôle diligent

Dans le cadre du processus de contrôle diligent de l'OIRPC, les commandités doivent remplir un questionnaire ESG. L'équipe Fonds utilise les réponses pour ouvrir un dialogue avec les commandités au sujet de leurs pratiques ESG et pour le maintenir. L'équipe tient compte des réponses au questionnaire et des rencontres de contrôle diligent dans sa recommandation sur les placements.

Surveillance et amélioration des résultats en tant qu'investisseur engagé

De nombreux commandités fournissent des mises à jour et font des comptes rendus aux comités consultatifs de la société en commandite tous les six mois au sujet de leurs pratiques ESG. L'OIRPC a choisi d'établir des partenariats avec des commandités qui sont également transparents et répondent aux questions ponctuelles des investisseurs sur leurs pratiques ESG. Si un facteur ESG important influe sur notre thèse de placement dans un fonds, l'équipe Fonds l'indique dans ses rapports de suivi trimestriels ou ses discussions ponctuelles.

ÉVALUATION DES COMMANDITÉS POTENTIELS

Approche

cohérente

Comment les politiques, les processus et l'approche du commandité à l'égard des facteurs ESG se comparent-ils à ceux de l'OIRPC? 2

Intégration du contrôle diligent

À quel contrôle diligent des facteurs ESG le commandité soumet-il les placements envisagés au cours du processus d'examen des placements? 3

Ressources

Quelles ressources le commandité affecte-t-il aux questions ESG? 4

Surveillance et communication

Le commandité assure-t-il la surveillance continue des risques et des facteurs ESG ainsi que la communication de l'information pendant la durée de détention des sociétés?

Fonds : revue du processus ESG et engagement du commandité

L'OIRPC est convaincu que les entreprises qui gèrent les facteurs ESG efficacement sont plus susceptibles de demeurer viables et de créer une valeur durable à long terme. En conséquence, le groupe Investissement durable mène régulièrement des examens des processus ESG à l'échelle de l'organisme pour s'assurer qu'il identifie efficacement les risques et les occasions.

En 2017, le groupe Investissement durable a mené une revue initiale du processus ESG de l'équipe Fonds, qui a entraîné des conversations avec dix de nos commandités mondiaux pour mieux comprendre ces

pratiques ESG. Outre les discussions générales sur les processus, le groupe Investissement durable a également parlé avec les commandités au sujet des trois thèmes principaux suivants : changements climatiques, diversité et communication de l'information. Dans l'ensemble, les commandités ont accueilli favorablement les conversations et réitéré l'importance des interactions avec les commanditaires pour encourager les efforts des commandités pour prendre en compte les facteurs ESG financièrement pertinents. Le groupe Investissement durable a trouvé les discussions perspicaces et prévoit d'intégrer les apprentissages pertinents dans les processus ESG internes.

KKR : encourager la diversité pour de meilleurs résultats



KKR faisait partie des commandités contactés par le groupe Investissement durable lors du processus décrit plus haut et s'était démarquée par ses pratiques de diversité conscientes. Augmenter la diversité et l'inclusion est un impératif stratégique de KKR, car cela pourrait, selon elle, maximiser ses rendements.

En 2014, KKR a créé le Conseil sur la diversité et l'inclusion, dirigé à l'échelle mondiale par 11 membres de KKR et un groupe-conseil composé d'environ 20 cadres dirigeants de l'entreprise provenant de tous horizons. Depuis, KKR a allongé et diversifié sa liste de candidats, augmenté la diversité dans l'organisation et élargi ses partenariats externes avec des sociétés axées sur la diversité. Certains domaines d'amélioration pour KKR sont les suivants :

- A obtenu une note de 100 % pour l'indice d'égalité professionnelle de la Human Rights Campaign (HRC).
- A rejoint le programme d'action des chefs de la direction pour la diversité et l'inclusion, CEO Action for Diversity Inclusion; les cofondateurs de KKR et pionniers du secteur des actions de sociétés fermées Henry R. Kravis et George R. Roberts ayant affirmé leur engagement au programme.

- A lancé le réseau d'inclusion pour réunir des employés de différentes régions et bureaux en vue d'encourager une plus grande l'inclusion et de célébrer la diversité du personnel.
- A continué d'offrir des politiques et programmes complets pour les parents employés, y compris des congés payés pour les fournisseurs de soins principaux et secondaires, un soutien à la transition pour les cadres en congés parentaux et un programme de déplacement pour soins pédiatriques pris en charge par la société.
- A établi des prestations de remboursement des frais d'adoption pour tous les employés basés aux États-Unis et à Londres et cherche à étendre cet avantage aux employés de ses bureaux européens et du Moyen-Orient en 2018.

Au niveau des sociétés du portefeuille, en 2017, KKR a établi un partenariat avec BSR, organisme sans but lucratif, pour créer un questionnaire sur l'inclusion et la diversité afin de recueillir des renseignements de base sur les pratiques de certaines sociétés du portefeuille et de fournir des recommandations et des ressources pour améliorer leur performance à long terme.

Les programmes de KKR seront élargis et évolueront, renforçant la position de l'entreprise en tant qu'employeur de choix, favorisant la diversité et un environnement de travail favorable.

Marchés financiers et placements factoriels

Gestion externe du portefeuille

Le groupe Gestion externe du portefeuille crée de la valeur en ayant recours à des gestionnaires externes dont les stratégies et l'expertise distinctes sur les marchés publics créent de la valeur additionnelle et complètent les nôtres. Les membres de l'équipes Gestion externe du portefeuille qui recommandent les sociétés de gestion externes avec lesquelles ils investissent doivent prendre en compte les facteurs ESG et les activités de gérance dans le processus de contrôle diligent pour toutes les occasions de placement. Les gestionnaires externes potentiels sont interrogés, le cas échéant, sur la manière dont ils surveillent les risques ESG des sociétés du portefeuille et dialoguent avec ces dernières, ainsi que sur leur approche en matière d'évaluation et d'intégration des facteurs ESG dans les décisions de placement, y compris tous les processus et politiques pertinents.

Une fois qu'il s'est engagé vis-à-vis d'une société de gestion, le groupe Gestion externe du portefeuille continue de surveiller les activités de gérance et les pratiques de cette dernière à l'égard des facteurs ESG,

notamment en discutant régulièrement avec elle pour savoir comment ses pratiques évoluent. Ces renseignements sont ensuite intégrés aux processus de surveillance continue du groupe Gestion externe du portefeuille.

Poul Winslow, chef mondial, Marchés financiers et placements factoriels, est devenu directeur du Standards Board for Alternative Investments (SBAI), auparavant connu sous le nom de Hedge Fund Standards Board, en septembre 2015. L'OIRPC est devenu membre du volet Investisseurs du SBAI en novembre 2015. Le SBAI est un organisme de normalisation du secteur des placements non traditionnels et est dépositaire des normes applicables aux placements non traditionnels. Il procure au secteur un cadre de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance et facilite les contrôles diligents pour les investisseurs. L'OIRPC continue de travailler avec le SBAI sur l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans le secteur des placements non traditionnels.

L'OIRPC devient la première caisse de retraite au monde à émettre des obligations vertes

En juin 2018, l'OIRPC a effectué sa première émission d'obligations vertes, devenant ainsi la première caisse de retraite au monde à le faire. Les investisseurs ont acheté un montant de 1,5 milliard de dollars d'obligations à 10 ans, un record pour une seule émission d'obligations vertes au Canada, selon Bloomberg.

Depuis leur apparition en 2007, les obligations vertes sont devenues un moyen courant pour les entreprises, les gouvernements et d'autres organismes de lever des fonds pour des projets procurant des avantages environnementaux. L'émission d'obligations vertes était la suite logique de la stratégie de placement de l'OIRPC à l'égard des changements climatiques. Les fonds ont été levés pour offrir des moyens supplémentaires de financement pour acquérir des placements à long terme de qualité admissibles dans notre cadre de référence pour les obligations vertes. Au cours de la période de 12 mois close le 30 juin 2018, nous avons annoncé notre intention d'investir plus de 3 milliards de dollars canadiens dans des actifs liés aux énergies renouvelables.

L'OIRPC a mis sur pied un comité interservices sur les obligations vertes, composé de représentants des équipes et groupes suivants : Investissement durable, Encaisse et liquidité (équipe du service Marchés financiers et placements factoriels), Électricité et énergies renouvelables, services juridiques, Affaires publiques et Communication. Le comité sur les obligations vertes détermine les projets pouvant être financés par le produit de l'émission des obligations vertes dans les catégories suivantes :



Énergies renouvelables (éolienne et solaire)

- Acquisition, exploitation, entretien et mise à niveau de projets d'énergie éolienne et solaire
- Amélioration de l'efficacité de projets d'énergie éolienne et solaire

Gestion durable des eaux et des eaux usées

- Acquisition, exploitation et mise à niveau de projets visant à améliorer l'efficacité des services de distribution et de recyclage de l'eau
- Placements dans des systèmes servant à récupérer et à recycler l'eau de ruissellement des champs en vue de la production agricole

Immeubles écologiques (certifiés LEED Platine)

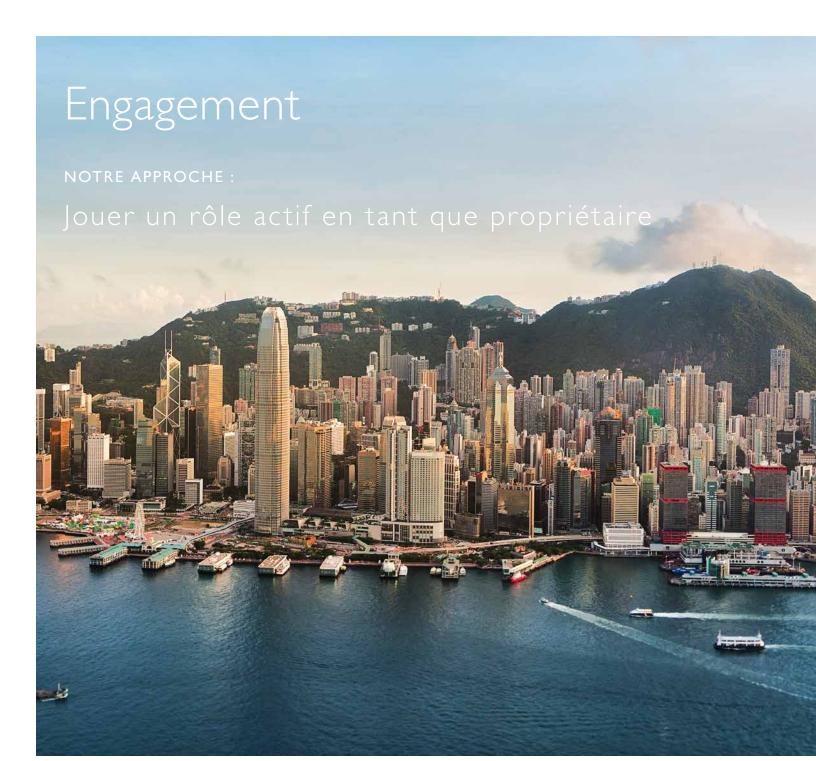
Placements directs dans des immeubles ayant obtenu la certification LEED Platine au cours de la période rétrospective de 24 mois et de la durée de vie de l'obligation

En outre, l'OIRPC a fait appel aux services du Centre de recherche internationale sur le climat et l'environnement (CICERO), un chef de file mondial dans la détermination, à titre de deuxième opinion, de l'admissibilité des titres d'emprunt au statut d'obligations vertes, afin d'évaluer le cadre de référence pour les obligations vertes.

Le comité sur les obligations vertes s'est réuni en juillet 2018 pour prendre une décision initiale sur la manière d'affecter le produit de 1,5 milliard de dollars provenant de la première vente d'obligations. Il a décidé que le produit serait investi dans des actifs liés aux énergies renouvelables choisis parmi une série d'acquisitions annoncées en décembre 2017. Pour obtenir plus de renseignements sur ces actifs, veuillez consulter la page 21. En voici quelques exemples :

- Parcs éoliens acquis dans le cadre d'une coentreprise avec la société brésilienne Votorantim Energia.
- Participation dans la société indienne ReNew Power, qui possède des actifs de production d'électricité de source éolienne et solaire (production commerciale et sur les toits).
- Acquisition d'un portefeuille de projets canadiens d'exploitation des énergies éolienne et solaire de NextEra Energy Partners.
- 4. Acquisition de 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres liés aux énergies renouvelables (éolienne et solaire) en Amérique du Nord ainsi que 49 % de la participation d'Enbridge dans deux projets éoliens au large de l'Allemagne.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les obligations vertes de l'OIRPC et sur l'utilisation du produit de leur émission, veuillez consulter l'adresse suivante : http://www.cppib.com/fr/our-performance/relations-avec-les-investisseurs/.



Qu'entendons-nous par engagement?

Lorsque nous parlons d'engagement dans ce contexte, nous voulons dire communiquer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ou avec d'autres parties prenantes clés afin d'améliorer les informations présentées sur les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance ainsi que les pratiques. Nous utilisons diverses méthodes, y compris les votes par procuration, des rencontres individuelles et des lettres formelles, soit indépendamment ou en collaboration avec d'autres investisseurs.



L'OIRPC croit que la gérance de la caisse du RPC doit aller audelà du simple achat et de la simple vente d'actifs. Nous avons la responsabilité d'agir de manière constructive et dans le respect des principes en tant que propriétaires engagés. En conséquence, nous travaillons à améliorer le rendement à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons en nous engageant individuellement ou en collaborant avec d'autres investisseurs.

Les activités d'engagement ciblent les sociétés qui présentent des risques et des occasions importants en matière de facteurs ESG, ce que nous déterminons au moyen d'une analyse approfondie de la société, en prenant en compte le secteur et la région et en examinant les normes de l'industrie et les meilleures pratiques mondiales liées aux facteurs ESG. Un dialogue proactif et constructif avec la haute direction, les membres des conseils d'administration, les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants peut considérablement réduire les risques de placement et contribuer à améliorer les rendements à long terme.

L'engagement en collaboration nous donne la possibilité d'accroître considérablement notre influence, nos ressources et notre expertise au sein d'un groupe d'investisseurs tout en ayant une influence positive sur le comportement de l'entreprise. Que nous intervenions auprès d'une entreprise individuellement ou collectivement, nous ne divulguons pas son nom au grand public ni à des tiers, car il a été démontré que cela nuit au dialogue et aux résultats de nos démarches.

Légende: En 2018, l'OIRPC a célébré le 10^e anniversaire de notre bureau de Hong Kong. Cet établissement a contribué au développement exponentiel de l'OIRPC dans les principaux marchés asiatiques, tout en augmentant la compréhension de l'OIRPC au sujet des enjeux ESG de la région.

DÉTERMINER QUAND S'ENGAGER

Analyser

À l'aide de recherches réalisées à l'interne ou par des tiers, analyser les risques liés aux facteurs ESG auxquels font face les sociétés qui composent notre portefeuille. 2

Déterminer

Déterminer les objectifs d'engagement en fonction de leur importance, de l'horizon temporel, des ressources requises et de la probabilité de réussite. 3

Optimiser

Sélectionner la méthode d'engagement optimale : engagement direct, engagement conjoint ou vote par procuration.

4

Intervenir

Intervenir auprès des sociétés pour améliorer leurs pratiques et encourager une meilleure divulgation de l'information.

ENGAGEMENT: DU PREMIER CONTACT AU PARTENARIAT

Contact

Prendre contact avec la société, individuellement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, pour discuter des informations présentées et de ses pratiques en matière de facteurs ESG.

2

Dialogue

Discuter avec des experts en la matière, la haute direction ou le conseil à propos des questions pertinentes identifiées. 3

Engagement

Obtenir l'engagement de l'entreprise à améliorer la divulgation de son information et ses pratiques, suivre ses progrès et effectuer un suivi pour favoriser l'amélioration continue. Si l'entreprise ne répond pas adéquatement à nos préoccupations, envisager de transférer l'engagement à un niveau supérieur, ce qui peut comprendre une ou toutes les activités suivantes : exercer nos droits de vote par procuration pour exprimer notre mécontentement, travailler en collaboration avec d'autres investisseurs, soumettre une proposition aux actionnaires ou informer le public de nos inquiétudes.

4

Partenariat

Agir comme un partenaire constructif à long terme afin d'amener les entreprises à s'intéresser véritablement aux facteurs ESG, ce qui devrait se traduire par un meilleur rendement financier à long terme.

Hermes EOS

L'OIRPC fait partie de la plateforme d'engagement en collaboration mondiale de Hermes Equity Ownership Services (EOS) qui offre un moyen efficace de mener des activités d'engagement auprès d'un grand nombre de sociétés internationales de notre portefeuille et d'élargir l'éventail des sujets abordés. Pendant la période visée, Hermes EOS s'est engagée auprès de plus de 225 sociétés à l'échelle mondiale au nom de l'OIRPC. La chef du groupe Investissement durable, Stephanie Leaist, fait partie du conseil consultatif d'Hermes EOS, un groupe d'utilisateurs de Hermes EOS qui offre des conseils à l'équipe de direction de Hermes EOS sur les thèmes, les catégories d'actif et les réseaux couverts ainsi que sur la portée et la qualité des services apportés aux clients par Hermes EOS.

Hermes EOS : travail sur les changements climatiques et l'efficacité des conseils avec Duke Energy



Hermes EOS a entamé un dialogue avec Duke Energy, un des plus grands producteurs d'électricité aux États-Unis et un gros émetteur de gaz à effet de serre, après un déversement de cendres de houille dans un des centres désaffectés de la société au début de 2014.

L'incident a mis en évidence le besoin de remplacer les membres du conseil d'administration de la société, car certains des administrateurs de longue date ne possédaient pas les compétences requises pour gérer la société pendant cette période difficile. Pendant les années qui ont suivi, Hermes EOS s'est engagée auprès de Duke Energy dans deux domaines principaux : l'efficacité du conseil et les changements climatiques.

Peu de temps après le déversement, Hermes EOS a rencontré les directeurs chargés de la durabilité et de la gouvernance de l'entreprise, y compris le chef des finances. Depuis, Hermes EOS a maintenu une communication régulière avec les représentants de la société et son conseil pour exprimer ses inquiétudes dans les domaines de la gouvernance et de la durabilité et suggérer des améliorations.

L'engagement actif d'Hermes EOS auprès de Duke Energy a contribué à un certain nombre de changements. Premièrement, Duke Energy a accepté de publier un rapport sur les changements climatiques et a amélioré sa transparence à ce sujet. Ce rapport a été publié en mars 2018 et il résume la stratégie et les efforts continus de Duke Energy de réduction des risques liés aux changements climatiques. Deuxièmement, Duke Energy a augmenté les exigences du poste d'administrateur indépendant principal et a considérablement rafraîchi son conseil d'administration. Après une campagne soutenue par Hermes EOS, Duke Energy a également donné aux actionnaires le droit de désigner des candidats au poste d'administrateur dans le conseil dans sa circulaire de sollicitation.

Exercice de nos droits en tant que propriétaire sur les marchés publics

L'un des moyens les plus efficaces pour intervenir auprès de sociétés ouvertes est l'exercice de nos droits de vote par procuration lors des assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires. L'OIRPC est un propriétaire engagé d'actions de sociétés ouvertes et nous faisons de notre mieux pour exercer nos droits de participation dans tous les cas. Le vote par procuration est un moyen de remplir nos responsabilités de gérance en tant que propriétaire actif et de faire part efficacement de nos points de vue aux conseils d'administration et à la direction des sociétés.

L'OIRPC prend toutes ses décisions relativement au vote par procuration de façon indépendante. Nous avons recours aux services d'Institutional Shareholder Services Inc. pour faire des recommandations initiales et personnalisées fondées sur nos directives de vote par procuration. Notre groupe Investissement durable examine ces recommandations, effectue des recherches, consulte nos équipes de placement et communique avec les entreprises et les parties prenantes lorsque cela s'impose afin que l'OIRPC puisse prendre sa propre décision en vue du vote. Le cas échéant, nous appuyons notre vote par des activités d'engagement à impact élevé auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

En tant que propriétaires actifs, nous faisons preuve de transparence dans l'exercice de notre droit de vote et appliquons la pratique exemplaire d'afficher nos intentions de vote par procuration avant la tenue des assemblées. Nous faisons ainsi connaître clairement notre position tant aux sociétés concernées qu'aux autres parties intéressées. Note site Web comporte une base de données facile à consulter, par nom d'entreprise, sur nos votes aux assemblées d'actionnaires : http://www.cppib.com/fr/how-we-invest/sustainable-investing/proxy-voting/.

L'OIRPC procède également annuellement à l'examen de ses *Principes* et directives de vote par procuration pour s'assurer qu'ils reflètent l'évolution des pratiques exemplaires de gouvernance à l'échelle mondiale. Notre groupe Investissement durable, notre comité de l'investissement durable ainsi que nos conseillers externes participent à ce processus. Une fois l'an, le conseil d'administration de l'OIRPC examine et approuve les propositions de modification des directives. Suite à l'examen de cette année, nous avons mis à jour nos *Principes* et directives de vote par procuration pour fournir des instructions supplémentaires sur nos attentes dans le domaine de l'efficacité du conseil.

Secteurs d'engagement clés de l'OIRPC

Les sujets répertoriés (à la page 37) sont des secteurs d'engagements qui ont été choisis parce qu'ils ont une incidence majeure sur la viabilité financière à long terme de notre portefeuille d'actions de sociétés cotées en bourse. Comme nos domaines d'engagement sont souvent interconnectés, nos engagements peuvent couvrir un ou plusieurs secteurs clés. Même si nos efforts d'engagement sont axés sur ces cinq secteurs, nous parlons également d'autres domaines que nous considérons comme importants.

Quels types de propositions appuyons-nous par nos votes par procuration?

Les Principes et directives de vote par procuration publiés par l'OIRPC donnent une idée globale de la manière dont nous voterons à l'égard des diverses questions soumises aux actionnaires (se reporter à l'adresse suivante : http://www.cppib.com/documents/1768/CPPIB_Proxy_ Voting_Principles_and_Guidelines_FR_5P4ZVeZ.pdf). En règle générale, nous appuyons les propositions qui habilitent le conseil d'administration à agir dans l'intérêt de la société, qui renforcent l'obligation de la direction de rendre des comptes et qui favorisent la représentativité des actionnaires. Habituellement, nous appuyons également les résolutions qui exigent l'amélioration des pratiques, des politiques et de la divulgation ayant trait aux facteurs environnementaux et sociaux. Par exemple, depuis 2004, l'OIRPC a appuyé plus de 50 propositions d'actionnaires de sociétés de tabac demandant l'amélioration de l'information et des normes sur divers facteurs ESG, notamment l'incidence sur la santé et les questions de droits de la personne.

Changements Climatiques



Les changements climatiques peuvent poser des risques financiers importants et offrir de nombreuses occasions aux sociétés tout en influant sur la valeur des placements à long terme.

PAGES

42 ET 43

Une gestion efficace de l'approvisionnement en eau, de son utilisation et de sa qualité est essentielle à la viabilité à long terme et à l'exploitation de nombreuses entreprises.



PAGES

44 ET 45

Du point de vue du placement, les droits de la personne sont pertinents parce qu'ils jouent un rôle essentiel dans la création d'une valeur durable à long terme et en raison des perturbations opérationnelles et de l'atteinte à la réputation qui peuvent résulter de leur gestion inappropriée.



PAGES 46 ET 47

Pour que les intérêts des dirigeants d'entreprise et ceux des investisseurs à long terme soient en accord, il doit y avoir un lien adéquat et bien défini entre la rémunération et le rendement.



PAGES

48 À 51

L'indépendance, l'expertise, l'expérience et la diversité du conseil d'une société sont des facteurs essentiels pour la création de valeur à long terme.

Rapport 2018 sur les activités

Les raisons de notre engagement

Les changements climatiques peuvent poser des risques financiers importants et offrir de nombreuses occasions aux sociétés tout en influant sur la valeur des placements à long terme. La transition mondiale vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone aura des répercussions de grande portée pour les investisseurs. Nous pensons que les sociétés devraient avoir une approche transparente et solide pour évaluer les défis posés par les changements climatiques, afin que les investisseurs puissent prendre des décisions éclairées.

Ce que nous recherchons

- Meilleures pratiques liées à la gouvernance,
 à la stratégie, à la gestion du risque, aux mesures
 et cibles de rendement et aux occasions.
- Meilleure divulgation de l'information sur les risques potentiels liés aux changements climatiques à court terme et à long terme et sur leurs répercussions sur la stratégie et la rentabilité de la société.



Engagement

Les changements climatiques constituent l'un des enjeux physiques, sociaux, technologiques et économiques les plus importants de notre époque. On s'attend à ce que leurs répercussions soient instrusives et majeures. Selon les scientifiques, il est essentiel de limiter le réchauffement mondial à moins de deux degrés Celsius (2 °C) au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle pour éviter des dommages irréversibles. L'augmentation des températures et du niveau des mers engendre des risques physiques et liés à la transition, comme la rareté de l'eau, les menaces à la biodiversité, les conditions météorologiques extrêmes et les risques politiques et liés aux marchés.

Ces changements créent également des occasions de placement potentielles dans des secteurs comme l'innovation technologique et les énergies renouvelables (pour plus de détails, voir le tableau à la page 39) à court, moyen et long terme. Compte tenu de la durée exceptionnellement longue de notre horizon de placement, nous nous préoccupons activement des changements climatiques afin d'accroître et de préserver la valeur économique de notre portefeuille, conformément à notre mandat. Les répercussions de la transition mondiale vers des sources d'énergie à faibles émissions de carbone seront de grande portée pour les investisseurs et les entreprises.

L'OIRPC travaille depuis plus de dix ans à cerner ces répercussions et à prendre les mesures qui s'imposent, et compte accélérer ses travaux au cours des prochaines années. Notre approche globale à l'échelle de l'entreprise intègre les questions liées aux changements climatiques dans le cadre de la gestion des risques et sur l'ensemble des activités de placement pertinentes pour augmenter et préserver la valeur des placements à long terme (pour en savoir plus sur notre comité directeur sur les changements climatiques et le bureau de la gestion des projets liés aux changements climatiques, se reporter à la page 14).

Nous jouons un rôle déterminant quand il s'agit d'encourager les sociétés à améliorer leurs communications et leurs pratiques liées aux changements climatiques et d'aider à établir des normes mondiales dans ces domaines, notamment grâce à notre participation dans le groupe de travail du Conseil de la stabilité financière (CSF) chargé de l'information financière ayant trait au climat (le groupe de travail) (pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la page 58). L'engagement de l'OIRPC en matière de gérance et d'évaluation des répercussions financières importantes signifie que nous avons la responsabilité d'inciter les sociétés à être transparentes quant aux défis posés par les changements climatiques.

Quels types de risques et occasions liés aux changements climatiques les investisseurs devraient-ils prendre en compte?

Le tableau du groupe de travail ci-après présente de nombreux risques et occasions associés aux changements climatiques. Les risques liés aux changements climatiques peuvent être sommairement classés dans deux catégories : les risques liés à la transition – réglementaires, technologiques, de marché ou d'atteinte à la réputation, pouvant découler du passage à une économie à faibles émissions de carbone; et les risques physiques – à savoir les risques directement liés à un événement (ponctuel) ou les risques à plus long terme (chroniques, pouvant entraîner des pénuries de nourriture et d'eau) associés aux changements climatiques. Les occasions liées aux changements climatiques peuvent être classées selon l'efficacité de l'utilisation des ressources, les sources d'énergie, les produits et services, le développement de nouveaux marchés et la résilience des actifs.

RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

YPE	RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	TYPE	OCCASIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUE
risques liés à la transition	 Politique et réglementation Augmentation du prix des émissions des GES Obligations plus strictes en matière de présentation de l'information sur les émissions Mandats liés aux produits et services existants et réglementation associée Risque de poursuites 	EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	 Utilisation de modes de transport plus efficaces Utilisation de processus de production et de distribution plus efficaces Recours au recyclage Utilisation d'immeubles plus efficaces Diminution de l'utilisation et de la consommation d'eau
	 Technologie Substitution de produits et services existants par des solutions à plus faibles émissions Placements non réussis dans les nouvelles technologies Coûts nécessaires à la transition vers des technologies à plus faibles émissions 	SOURCE D'ENERGIE	 Utilisation de sources d'énergie à plus faibles émissions Politiques offrant des incitatifs encourageants Utilisation de nouvelles technologies Participation au marché du carbone Passage à une production de l'énergie décentralisée
	Marché Changement de comportement des consommateurs Incertitude liée aux signaux du marché Augmentation des coûts des matières premières	PRODUITS ET SERVICES	 Élaboration et élargissement de la gamme des biens et services à faibles émissions ou élargissement des gammes existantes Création de solutions pour s'adapter aux changements et assurer les risques Élaboration de nouveaux produits et services au moyen de la R et D et de l'innovation Capacité à diversifier les activités commerciales Changement des préférences des consommateurs
	Réputation Changement des préférences des consommateurs Stigmatisation du secteur Préoccupations plus élevées des parties prenantes		
SIQUES	Ponctuel Gravité accrue des catastrophes climatiques comme les cyclones et les inondations	MARCHÉS	 Accès à de nouveaux marchés Utilisation de mesures incitatives dans le secteur public Accès à de nouveaux actifs et emplacements ayant besoin d'une couverture d'assurance
RISQUES PHYSIQUES	Chronique Changements des modèles de précipitation et variabilité extrême des régimes climatiques Augmentation des températures moyennes Élévation du niveau des mers	RÉSILIENCE	 Participation à des programmes liés aux énergies renouvelables et adoption de mesures d'efficacité énergétique Substituts et diversification des ressources

Source: Voir les pages 10-11 du rapport Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures: https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-TCFD-Report-062817.pdf.

Remarque : Les risques et les occasions présentés dans le tableau ne s'excluent pas mutuellement et font parfois l'objet de recoupements.

Depuis plus de dix ans, nous travaillons avec les sociétés de notre portefeuille sur les questions liées aux changements climatiques, y compris sur l'évaluation des niveaux des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'information publiée concernant les changements climatiques et la promotion de pratiques exemplaire dans ce domaine. Nous croyons que ce dialogue, ainsi que les pressions pour améliorer les choses, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs, contribuera à augmenter la valeur à long terme. En tant qu'investisseurs à long terme, nous pouvons fournir le capital patiemment et nous engager auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons afin qu'elles apportent des changements positifs. Plutôt que de systématiquement vendre nos placements exposés aux risques liés aux changements climatiques, nous sommes des propriétaires d'actifs engagés qui cherchons à mieux comprendre ses risques pour les prendre en compte et les gérer de façon appropriée.

Engagements directs

Cette année, nous avons encore engagé et maintenu le dialogue en collaboration avec d'autres investisseurs canadiens et mondiaux pour faire fait pression sur les gros émetteurs de gaz à effet de serre de l'industrie pétrolière et gazière, des services publics et d'autres secteurs afin qu'ils publient une meilleure information sur leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs stratégies et leurs résultats dans ce domaine. Il est encourageant de noter qu'un certain nombre de sociétés ont rehaussé la qualité des informations divulguées à l'égard des changements climatiques et des répercussions possibles sur leurs entreprises à long terme. Nous continuerons de faire pression pour obtenir plus d'informations de meilleure qualité, qui permettront aux investisseurs de mieux évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques.

Engagements de Hermes EOS

Outre le travail d'engagement fait par le groupe Investissement durable de l'OIRPC, ce dernier travaille aussi en collaboration avec Hermes EOS dans le cadre de sa plateforme d'engagement mondial. Hermes EOS se concentre sur les secteurs les plus exposés aux changements climatiques, y compris le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les métaux, les matières premières, les services publics, l'automobile et les services financiers et prend en compte les facteurs liés à la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs du commerce de détail et des biens de consommation. Outre les engagements auprès des sociétés, Hermes EOS contribue au travail d'autres organisations mondiales sur les changements climatiques, y compris le Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et le groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat (se reporter à la page 58).

Programme du CDP dans le domaine des changements climatiques

Nous soutenons le CDP, auparavant le Carbon Disclosure Project, dont la mission est d'inciter plus de 6 300 sociétés partout dans le monde à divulguer davantage de renseignements sur les risques liés aux changements climatiques et leur gestion. Depuis sa création en 2006, plus de 800 investisseurs ont signé l'initiative, ce qui représente des actifs gérés de 100 000 milliards de dollars américains.

Collaboration avec les sociétés pour réduire les émissions de méthane

L'OIRPC fait partie du comité de consultation des Principes pour l'investissement responsable (PIR) soutenus par les Nations Unies portant sur les risques liés au méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz et des services publics. La priorité de cet engagement est d'encourager les sociétés à réduire leurs émissions de méthane, à améliorer la gestion des émissions de méthane ainsi que l'information publiée.

Le méthane, principal composant du gaz naturel, est un gaz à effet de serre incolore et inodore. Ce gaz provient de plusieurs sources allant de la décomposition des matières premières biologiques aux fuites de pipelines de gaz naturel. Il s'agit d'un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone ($\rm CO_2$). Le méthane emprisonne beaucoup plus de chaleur que le $\rm CO_2$ une fois dans l'atmosphère, même s'il se dissipe plus rapidement. Selon les données du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le méthane est 84 fois plus puissant que le $\rm CO_2$ sur une période de 20 ans et est responsable d'un quart du réchauffement mondial enregistré aujourd'hui.

Le PIR a été lancé au début de 2017. Nous continuerons d'y être actifs et avons décidé de mener plus de 30 activités d'engagement aux côtés de 35 investisseurs mondiaux.

La gestion du méthane est particulièrement importante en raison du rôle joué par le gaz naturel dans la transition énergétique à l'échelle mondiale. Dans le cadre de ce passage à des sources d'énergie renouvelables, le charbon est remplacé par le gaz naturel dans de nombreux générateurs d'électricité. Nous continuons de collaborer avec le CDP pour sensibiliser les sociétés énergiques aux risques et occasions liés aux changements climatiques. En 2017, un représentant de l'OIRPC a assisté à la table ronde de sociétés et d'investisseurs du secteur de l'énergie organisée par le CDP et au cours de laquelle des entreprises ont partagé leurs points de vue sur la demande d'information relative aux changements climatiques du CDP, les recommandations du groupe de travail du Conseil de stabilité financière chargé de l'information financière ayant trait au climat (se reporter à la page 58) et l'analyse de scénarios liés au climat.

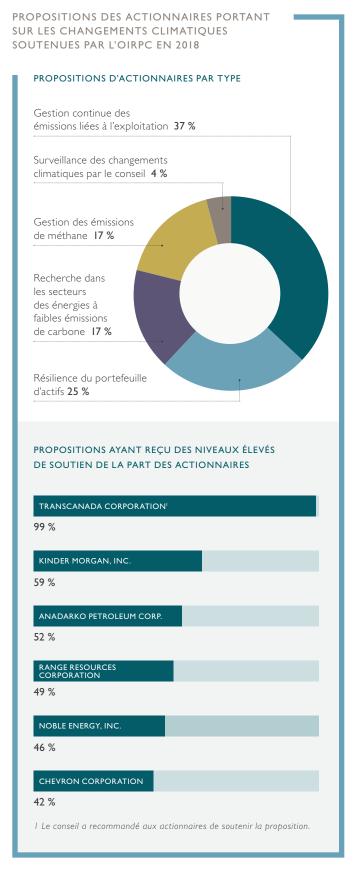
Vote par procuration

Pendant la période visée, l'OIRPC a soutenu plus de 20 résolutions des actionnaires portant sur les changements climatiques. Plusieurs d'entre elles portaient sur la présentation de plus d'information dans cinq domaines des risques liés aux changements climatiques et de la gestion des occasions: i) gestion continue des émissions liées à l'exploitation; ii) résilience du portefeuille d'actifs; iii) recherche dans les secteurs des énergies à faibles émissions de carbone; iv) gestion des émissions de méthane et v) surveillance des changements climatiques par le conseil (voir le graphique circulaire à droite).

L'OIRPC soutient les propositions des actionnaires qui encouragent les sociétés à améliorer l'information publiée sur les risques et occasions liés aux changements climatiques depuis plus de dix ans. Le graphique à barres à droite montre le soutien des actionnaires d'un certain nombre de sociétés aux résolutions liées aux changements climatiques. Un nombre moins élevé de ces résolutions d'actionnaires a été présenté aux assemblées annuelles par rapport à l'année précédente. Nous pensons que c'est parce que les sociétés sont davantage prêtes à signer des ententes avec les auteurs des propositions liées au climat. Selon l'OIRPC, il s'agit d'un signe positif de succès.

Le soutien aux résolutions portant sur les changements climatiques est encourageant et nous espérons qu'il continuera d'inciter les entreprises à améliorer l'information présentée et la gestion des risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques.

Le graphique à barres à droite présente la proportion d'actionnaires ayant accepté que les sociétés en question procèdent à l'évaluation des répercussions à long terme des politiques sur les changements climatiques visant à atteindre la cible mondiale convenue de deux degrés Celsius ou améliorent les informations présentées relativement à la gestion des émissions de méthane.

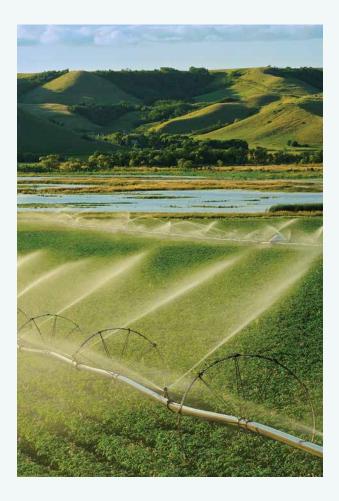


Les raisons de notre engagement

Une gestion efficace de l'approvisionnement en eau, de son utilisation et de sa qualité est essentielle à la viabilité à long terme de nombreuses entreprises. Ces facteurs peuvent avoir des conséquences opérationnelles directes sur la performance des entreprises. Il est donc particulièrement important pour les investisseurs de comprendre les risques actuels et futurs liés à l'eau.

Ce que nous recherchons

- > Une plus grande présentation de l'information sur les stratégies concernant l'eau et son utilisation effective.
- De meilleurs renseignements concernant l'utilisation de l'eau pour faciliter les comparaisons.
- Une meilleure gestion des risques liés à l'eau.



Engagement

Engagement direct

Au fil des années, nous avons surveillé et encouragé le travail accompli par les compagnies pétrolières et gazières et les sociétés d'exploitation minière pour établir un consensus sur les principaux indicateurs de rendement et les directives de divulgation de l'information sur l'eau.

L'année dernière, nous avons continué de travailler avec des sociétés, des organismes de l'industrie et des investisseurs pour trouver des moyens d'améliorer la divulgation des informations sur les risques liés à l'eau et d'établir un consensus sur les indicateurs et les renseignements les plus utiles. Notre implication dans le CDP concernant l'eau en est un exemple. L'OIRPC fait partie des premiers investisseurs signataires qui ont appuyé le lancement du programme du CDP concernant l'eau en 2010.

Les investisseurs signataires peuvent utiliser les données recueillies par le CDP pour mieux dialoguer avec les sociétés du portefeuille, réduire les risques, profiter d'occasions et prendre des décisions de placement éclairées. Le programme du CDP concernant l'eau demande aux sociétés de divulguer, au moyen d'un questionnaire (la demande d'information du CDP concernant l'eau), leurs efforts de gestion des risques liés à l'eau.

La plus récente demande d'information du CDP concernant l'eau a été appuyée par 639 investisseurs institutionnels signataires, représentant un actif total de plus de 69 000 milliards de dollars américains. Le rapport mondial 2017 sur l'eau du CDP, qui a analysé les 742 premières sociétés ouvertes du monde, indique que dans 70 % des sociétés interrogées, le conseil surveillait les risques liés à l'eau et que 63 % d'entre elles évaluaient et surveillaient tous les aspects liés à l'utilisation et à l'évacuation des eaux. Plus de la moitié (56 %) des sociétés interrogées ont défini des cibles et des objectifs pour une meilleure gestion des ressources d'eau.

Engagements de Hermes EOS

Les risques liés à l'eau font partie des thèmes à long terme défendus par Hermes EOS, notre plateforme d'engagement en collaboration mondiale. En matière d'eau, Hermes EOS concentre ses engagements sur les secteurs des biens de consommation, de l'exploitation minière et des services publics, et inclut des sujets comme des pénuries d'eau, les systèmes de gestion de l'eau et les risques liés à l'approvisionnement en eau. Les sociétés sont également encouragées à répondre à la demande d'information concernant l'eau du CDP.

Vote par procuration

Cette année, nous avons continué d'appuyer les propositions d'actionnaires qui demandaient l'amélioration de la gestion des risques liés à l'eau et de la divulgation de l'information à cet égard, notamment les renseignements relatifs à la disponibilité et à la qualité de l'eau. Les propositions que nous avons appuyées relativement à l'amélioration de l'information divulguée sur la gestion des risques liés à l'eau incluaient celles faites à Tyson Foods, Inc. et à Ameren Corp. Cette dernière a été particulièrement remarquable, car elle a reçu le soutien de la majorité des actionnaires.

Qu'est-ce que la crise mondiale de l'eau?

Au cours de la dernière décennie, le Forum économique mondial a constamment reconnu des crises liées à l'approvisionnement en eau comme faisant partie des risques les plus importants encourus par la société. Les changements climatiques augmentent les problèmes liés à la qualité de l'eau et à sa disponibilité. Le Rapport mondial sur l'eau 2018 des Nations Unies estime qu'en 2050 plus de cinq milliards de personnes pourraient souffrir de pénuries d'eau.

Engagement relatif aux risques liés à l'eau dans les chaînes d'approvisionnement agricoles

Au début de 2018, l'OIRPC a participé aux efforts d'engagement en collaboration des Principes pour l'investissement responsable (PIR) soutenus par les Nations Unies portant sur les risques liés à l'eau dans les chaînes d'approvisionnement agricoles. Le secteur agricole est un grand consommateur d'eau, le premier à l'échelle mondiale.

Les efforts du PIR ciblent les sociétés dont l'exploitation et les chaînes d'approvisionnement dépendent de l'agriculture et qui peuvent être soumises à divers risques liés à l'eau, comme des pénuries d'eau et des inondations. Il s'agit notamment des sociétés des secteurs des produits agricoles, de l'habillement et des marchandises de luxe, de l'alimentation et des boissons ainsi que de la vente au détail.

L'OIRPC a choisi de jouer un rôle actif, aux côtés de plus de 35 investisseurs mondiaux, en dirigeant un dialogue avec une des 15 sociétés les plus ciblées.

Le groupe de travail du Conseil de la stabilité financière a également publié des instructions supplémentaires pour les sociétés des secteurs qui dépendent des chaînes d'approvisionnement agricoles afin qu'elles fournissent de l'information financière sur les changements climatiques, y compris l'exposition aux pénuries d'eau (se reporter à la page 64 de l'annexe du rapport sur les recommandations du TCFD sur www.fsb-tcfd.org (en anglais).

Rapport 2018 sur les activités

Les raisons de notre engagement

Du point de vue des placements, les droits de la personne sont pertinents en raison des perturbations opérationnelles et de l'atteinte à la réputation pouvant résulter d'une gestion inadéquate de ces questions. La gestion efficace des droits de la personne est une question importante dans l'amélioration de la valeur à long terme des sociétés.

Ce que nous recherchons

- Une meilleure présentation de l'information sur la détermination, la gestion et l'atténuation des risques liés aux droits de la personne.
- Une amélioration des pratiques en matière de droits de la personne, notamment celles qui se rapportent à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.



Nous pensons que de bonnes pratiques en matière de droits de la personne contribuent au maintien de la valeur à long terme. Aborder ce sujet avec les sociétés qui font partie de notre portefeuille est un aspect important de notre mandat visant à maximiser les rendements à long terme. Les sociétés qui possèdent de bonnes politiques et des procédures relativement aux droits de la personne sont moins susceptibles de voir leurs activités d'exploitation interrompues par des mesures réglementaires et juridiques, des manifestations, des grèves et d'autres activités. Elles sont également moins susceptibles de subir une atteinte à leur réputation en raison de controverses liées aux droits de la personne. Nous évaluons également les risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement des sociétés, principalement à l'égard des mauvaises conditions de travail et des problèmes liés à la main-d'œuvre (comme le travail des enfants). À l'heure actuelle, nous centrons nos efforts sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement des secteurs de la consommation et des technologies de l'information.

Engagement

Engagements en collaboration

L'OIRPC est devenu membre du comité de consultation de l'engagement en collaboration des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies portant sur les droits de la personne dans les industries d'extraction (sociétés pétrolières et gazières et de l'exploitation minière) en 2014 et il a participé aux actions mises en œuvre de 2015 à 2017. Le but était d'encourager les entreprises à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne et d'améliorer les informations divulguées sur les politiques et les processus liés aux droits de la personne. L'action a ciblé 32 sociétés et a été dirigée par l'OIRPC qui, aux côtés de plus de 50 investisseurs mondiaux, a participé à un certain nombre de conversations. Voici quelques-uns des principaux résultats identifiés par le PIR (pour consulter le rapport anglais complet, veuillez visiter le site www.unpri.org).

Politique relative aux droits de la personne : 100 % des sociétés ciblées publient maintenant une politique relative aux droits de la personne.

Identification et évaluation des risques liés aux droits de la personne: Même si seulement deux des sociétés ciblées ont publié de l'information sur ces indicateurs en 2015, aujourd'hui deux tiers le font dans leur rapport annuel, soit dix fois plus. Soixante-quinze pour cent des sociétés ont également inclus des facteurs liés aux droits de la personne dans leur processus de gestion des risques et évaluent les répercussions potentielles de leurs projets sur les droits de la personne, de l'élaboration à toutes les étapes suivantes.

Accès à des mécanismes de plainte et traitement des plaintes : Le nombre des sociétés ciblées donnant accès à des mécanismes de plainte, à l'échelle de l'entreprise et au niveau des sites, et qui publiaient de l'information sur le traitement des plaintes, a triplé entre 2015 et 2017. Cependant, très peu de sociétés ont fourni des preuves indiquant qu'elles respectaient les critères d'efficacité pour les mécanismes de plaintes extrajudiciaires conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. Surveillance des relations professionnelles: Le nombre de sociétés ciblées qui surveillaient les relations avec les fournisseurs et les soustraitants en lien avec les droits de la personne a quadruplé entre 2015 et 2017, passant de cinq à vingt.

Suivi de l'efficacité de la formation : Même si 75 % des sociétés ciblées indiquent offrir à leurs employés et au personnel de sécurité des formations sur les droits de la personne, seulement trois ont mis en place un mécanisme de suivi de leur efficacité.

Une deuxième phase d'exécution de cette action est en cours d'élaboration et nous envisagerons d'y participer une fois que nous recevrons les informations qui s'y rapportent.

Engagements de Hermes EOS

Les droits de la personne sont également un thème prioritaire des engagements menés par Hermes EOS. Hermes EOS s'engage sur des sujets comme le travail des enfants, les droits des autochtones et la protection des droits fondamentaux. Les sociétés sont également encouragées à prendre part à des initiatives comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Responsible Business Alliance (auparavant la Electronic Industry Citizenship Coalition).

Vote par procuration

Au cours de la période visée, l'OIRPC a soutenu des propositions d'actionnaires à Domino's Pizza, Inc. et à Monster Beverage Corp. qui demandent la divulgation de plus d'information sur les risques liés aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement.

Qu'entendons-nous par droits de la personne?

Nous appréhendons les droits de la personne de manière générale, conformément aux définitions données dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Pour les entreprises, il peut s'agir du travail forcé, de l'esclavage ou du travail des enfants; cela pouvant découler de la corruption et de mauvaises conditions de travail (y compris les pratiques de santé et sécurité), de mauvaises relations avec les populations locales et indigènes ou des pratiques de sécurité défaillantes. Tout sujet susmentionné peut également s'avérer important dans les chaînes d'approvisionnement des sociétés.

Actions en faveur des droits de la personne dans l'industrie du cobalt

Les produits fonctionnant aux batteries de lithium-ion vont des téléphones intelligents et ordinateurs portables aux véhicules électriques. L'augmentation de la demande des consommateurs pour ces produits a entraîné une demande croissante de cobalt – un des composants essentiels de ces batteries. L'exploitation minière du cobalt a été associée à des problèmes comme le travail des enfants et de mauvaises pratiques en matière de sécurité, qui pourraient exposer les sociétés et les investisseurs à des risques opérationnels, réglementaires et d'atteinte à la réputation.

Depuis 2016, nous participons à un engagement en collaboration avec 20 investisseurs mondiaux portant sur la question du travail des enfants et d'autres droits de la personne dans le secteur des mines de cobalt en République démocratique du Congo, premier producteur de cobalt du monde. Les efforts ont pour objectif d'encourager 13 fabricants de produits électroniques, d'automobiles et de batteries à améliorer leurs systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier l'identification et l'atténuation des risques liés aux droits de la personne dans l'approvisionnement en cobalt. Le groupe a également eu de nombreuses discussions avec des associations mondiales du secteur, qui ont depuis mené des actions liées au cobalt. En voici des exemples :

- La Responsible Minerals Initiative de la Responsible Business
 Alliance (auparavant Electronics Industry Citizenship Coalition).
- Action liée au cobalt de la chambre de commerce chinoise pour les métaux, les minerais et les produits chimiques.
- › La Global Battery Alliance du Forum économique mondial.

Depuis que ces actions ont été lancées, nous avons remarqué une amélioration des pratiques des sociétés ciblées dans le domaine de l'approvisionnement en cobalt :

- Cartographie des chaînes d'approvisionnement jusqu'au niveau de la mine.
- > Publication de l'information financière des fonderies et des raffineries.
- Consolidation des sources de cobalt pour un meilleur contrôle des chaînes d'approvisionnement.
- > Participation à des programmes sectoriels.
- > Partenariats avec les ONG pertinentes.
- Organisation d'audits indépendants pour les fonderies et les raffineries.

Nous sommes encouragés par l'augmentation de l'information publiée et des pratiques mises en place jusqu'à aujourd'hui et nous prévoyons que des mesures plus positives seront prises dans le domaine de l'approvisionnement en cobalt, car le sujet prend de l'importance et que plus de ressources et outils sont disponibles.

Rapport 2018 sur les activités

Les raisons de notre engagement

Un lien clair et approprié entre la rémunération des cadres dirigeants et le rendement de la société contribue à faire coïncider les intérêts de la direction avec ceux des investisseurs à long terme. Lorsque ces intérêts convergent bien, la valeur à long terme pour les actionnaires est plus susceptible d'être créée.

Ce que nous recherchons

- Un lien clair entre la rémunération des cadres dirigeants et le rendement de la société qui permet de faire concorder les objectifs de la direction et ceux des investisseurs.
- Des programmes de rémunération des cadres dirigeants correctement structurés qui mettent l'accent sur la croissance durable et à long terme de la valeur pour les actionnaires.
- Divulgation complète de l'information sur la rémunération et justification claire des décisions de rémunération dans les rapports financiers des entreprises.



Engagement

La rémunération des cadres dirigeants est un facteur important pour l'entreprise lorsqu'il s'agit de créer de la valeur à long terme durable. Des programmes d'incitatifs bien montés déterminent les actions de la direction et le niveau de risque qu'elle est prête à assumer. Ils permettent aussi à la société d'attirer et de conserver des personnes talentueuses. Nous exerçons nos droits de propriétaires et plaidons en faveur de l'adoption de pratiques de bonne gouvernance en ce qui a trait à la rémunération des cadres. Nous nous concentrons non seulement sur la rémunération des cadres, mais plus important encore sur la façon dont le programme de rémunération rapproche les intérêts de la direction et ceux des investisseurs à long terme.

Engagement direct

La rémunération des cadres dirigeants est une des priorités de nos engagements en matière de gouvernance. Au cours de la période, nous nous sommes engagés auprès de plus de 35 sociétés sur des questions portant sur la rémunération des cadres dirigeants. Ceci a donné aux entreprises l'occasion d'expliquer la philosophie qui sous-tend leurs principales décisions en matière de rémunération et pour nous de fournir des renseignements visant à renforcer le lien entre la paie et le rendement, encourageant ainsi un niveau approprié de prise de risque et la promotion de décisions à long terme.

Engagements de Hermes EOS

L'OIRPC agit également à l'égard des questions de rémunération des cadres par l'intermédiaire de sa plateforme d'engagement en collaboration mondiale, Hermes EOS, qui dialogue avec les comités et les conseils chargés de la rémunération des sociétés, des organismes de réglementation et des associations industrielles afin de promouvoir des structures de rémunération qui font concorder les intérêts des cadres avec ceux des investisseurs à long terme.

Qu'entendons-nous par vote sur la rémunération?

Le vote sur la rémunération se réfère à la capacité des actionnaires de voter directement sur la rémunération des cadres. En fonction des exigences réglementaires ou des politiques internes des entreprises, le vote sur la rémunération peut être un vote exécutoire ou non.

Engagement auprès des organismes de réglementation au sujet du vote sur la rémunération

Le vote sur la rémunération fait l'objet de discussions continues entre les actionnaires et les conseils relatives aux pratiques de rémunération. Pourtant, même si le vote sur la rémunération est considéré comme faisant partie intégrante de la représentativité des actionnaires et qu'il est obligatoire dans un certain nombre de marchés, le Canada se démarque en n'ayant pas rendu le vote sur la rémunération des cadres dirigeants obligatoire. Nous avons poursuivi notre collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels canadiens afin qu'un vote annuel sur la rémunération soit rendu obligatoire au Canada. Dans le cadre de cet engagement, nous avons rencontré la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et avons soumis des recommandations au ministère des Finances canadien pour encourager les organismes de réglementation à prendre des actions concrètes pour promouvoir l'adoption d'un vote annuel obligatoire sur la rémunération par tous les émetteurs au Canada.

Vote par procuration

Le vote sur la rémunération donne aux actionnaires le moyen de faire des commentaires directs sur les décisions de rémunération du conseil. Nous sommes d'avis que le vote sur la rémunération favorise un meilleur dialogue entre les investisseurs et la société au sujet de la rémunération des cadres, améliorant ainsi les informations communiquées et les pratiques de rémunération. Un certain nombre de sociétés ayant reçu peu de soutien lors du vote sur la rémunération en 2017 ont répondu aux commentaires de l'OIRPC et d'autres investisseurs et ont apporté des modifications positives cette année.

Engagement en rapport avec les primes extraordinaires

Le terme « prime extraordinaire » décrit toute rémunération accordée aux cadres qui ne fait pas partie du régime de rémunération préétabli de l'entreprise qui est normalement applicable. Cela comprend notamment les primes de fidélisation, de départ et de signature ainsi que les primes pour la conclusion d'opérations importantes. De par leur nature, les primes extraordinaires constituent une rémunération supplémentaire versée aux cadres.

En anticipation de la période de vote par procuration 2016, l'OIRPC et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« RREO ») ont identifié une nouvelle pratique de rémunération potentiellement inquiétante des cadres dirigeants consistant en « primes extraordinaires » et ont travaillé en collaboration pour analyser ces primes octroyées par les sociétés américaines et canadiennes. À l'issue de ce travail, nous avons publié un rapport conjoint (visiter l'adresse : www.cppib.com/documents/1692/OutOfPlan_Report_FR_hqKPXPB.pdf) et un rapport de suivi un an plus tard (visiter l'adresse : www.cppib.com/documents/1691/OOPA_Report_2016_FR_7hBfUQL.pdf).

L'OIRPC et le RREO ont pris des mesures relatives aux résultats de ces études conjointes et ont travaillé avec des sociétés canadiennes et américaines pendant toute l'année 2017 qui ont, à plusieurs reprises, accordé des primes extraordinaires sans raison valable. Les sociétés contactées représentaient plus de 600 millions de dollars d'exposition économique dans le portefeuille de l'OIRPC.

Nous avons rencontré des membres du comité de rémunération de chacune de ces sociétés afin de mieux comprendre les raisons de l'utilisation de paiements ponctuels et la structure des primes. Nous avons également discuté d'autres préoccupations liées à la rémunération. Lors de ces conversations, nous avons reçu des détails expliquant les décisions d'octroyer des primes extraordinaires. Certaines sociétés se sont engagées à n'utiliser les primes extraordinaires que dans des cas exceptionnels et à publier de l'information accrue sur leur utilisation et leur structure.

Rapport 2018 sur les activités

Les raisons de notre engagement

L'efficacité du conseil est un des sujets les plus importants de la gouvernance des entreprises. Il est essentiel pour la valeur à long terme des sociétés dans lesquelles nous investissons de posséder un conseil compétent pour aider à définir la stratégie et surveiller le risque.

Ce que nous recherchons

- Des conseils possédant les niveaux requis d'indépendance, de compétences, d'expertise, d'expérience et de diversité pour assurer une surveillance adéquate de la direction et de l'entreprise.
- Des processus efficaces et transparents d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de ses comités et de chaque administrateur.
- Des processus transparents et formels de nomination des administrateurs qui visent à présenter un bassin diversifié de candidats qualifiés.

projek
-papis
-p

Au cours de l'exercice, nous avons ajouté un secteur d'engagement correspondant à l'efficacité du conseil. Le groupe Investissement durable s'engage sur des sujets liés à l'efficacité du conseil depuis des années. Nous avons formalisé notre travail en vertu de ce nouveau secteur d'engagement et avons continué d'améliorer notre travail proactif dans ce domaine.

Nous croyons que l'efficacité du conseil est essentielle à la création de valeur à long terme. Nos *Principes et directives de vote par procuration* actualisés (se reporter à l'adresse suivante : www.cppib.com/documents/1768/CPPIB Proxy Voting Principles and Guidelines FR 5P4ZVeZ.pdf) fournissent des instructions explicites sur nos attentes dans le domaine de l'efficacité du conseil. En tant qu'investisseurs à long terme, nous pensons que nos responsabilités de gérance incluent le fait de prendre des mesures pour s'assurer que les conseils des sociétés dans lesquelles nous investissons possèdent et maintiennent un niveau d'indépendance, de compétences, d'expertise, d'expérience et de diversité approprié pour mener à bien efficacement leurs devoirs.

La mixité hommes-femmes au sein du conseil est un élément essentiel de bonne gouvernance. Nous nous attendons à ce que les conseils d'administration soient diversifiés, notamment en ce qui a trait à la représentation des sexes. Nous croyons que les sociétés dont le conseil d'administration est diversifié sont plus aptes à dégager des résultats financiers supérieurs. Le fait d'avoir des administrateurs possédant des antécédents, des opinions et des compétences variés aide à assurer que le conseil d'administration, considéré dans son ensemble, est en mesure de bien évaluer le rendement de la direction et de la société.

Engagement

Engagement direct

Pendant la période visée, nous avons dialogué avec 42 sociétés au sujet de problèmes liés à l'efficacité du conseil, notamment sur la sélection des administrateurs et la proportion hommes-femmes. Ces contacts ont donné à l'OIRPC l'occasion de partager ses points de vue sur l'efficacité du conseil et de se concentrer sur les améliorations que les entreprises pourraient faire. Nous rencontrons un nombre croissant de présidents et de membres des conseils, ce qui nous permet de mieux comprendre les motifs des décisions clés de gouvernance et nous aide à faire directement nos commentaires.

Engagements de Hermes EOS

Hermes EOS, notre plateforme d'engagement en collaboration mondiale, travaille avec les sociétés sur le thème de l'efficacité du conseil. Hermes EOS cherche à obtenir l'assurance que les sociétés possèdent des structures de conseil appropriées et que les membres du conseil ont les compétences adéquates, des expériences diverses et suffisamment d'indépendance.

Vote par procuration

Depuis 2017, dans toutes les sociétés ouvertes canadiennes, nous votons contre l'élection du président du comité de nomination si aucun membre du conseil n'est une femme et qu'il n'y a pas de circonstances atténuantes justifiant une exception à cette pratique de vote. En 2018, nous avons élargi cette pratique en votant contre tous les membres du comité de nomination des sociétés où nous avons voté contre le président du conseil en 2017 si, depuis, la société n'avait pas fait de progrès pour remédier à l'absence de femmes dans le conseil.

Nous sommes très encouragés par les progrès observés cette année. En 2017, nous avons voté lors d'assemblées générales de 45 sociétés ouvertes canadiennes qui ne possédaient pas d'administratrices. Nous sommes heureux de constater que 47 %, soit 21 de ces 45 sociétés, ont ajouté une administratrice à leur conseil au cours du dernier exercice. Nous félicitons les entreprises qui ont pris les mesures nécessaires pour professionnaliser leurs processus de recrutement des administrateurs et qui ont nommé des administratrices.

Pendant l'exercice 2018, nous avons participé et voté à 22 assemblées générales de sociétés ouvertes canadiennes qui ne possédaient pas d'administratrices. Nous nous sommes efforcés de nouer un dialogue avec ces sociétés avant de voter contre leurs administrateurs. Cette année, nous avons voté contre le président du comité de nomination de six sociétés et contre la totalité de ce comité dans sept sociétés. Nous continuerons de surveiller les faits nouveaux et les améliorations en matière de représentation des femmes dans les conseils des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Nous avons également continué de soutenir les propositions d'actionnaires visant à améliorer l'efficacité du conseil cette année. Par exemple, nous avons soutenu 98 % (48 sur 49) des propositions des actionnaires qui exigeaient que les sociétés séparent les rôles de président du conseil et de chef de la direction. Nous avons également soutenu 62 % (cinq sur huit) des propositions des actionnaires qui exigent que les sociétés adoptent une politique pour améliorer la mixité hommes-femmes. Nous avons soutenu ces propositions dans les cas où la société n'avait pas déjà pris des mesures pertinentes pour améliorer la diversité.

Qu'entendons-nous par efficacité du conseil?

L'efficacité du conseil se réfère à la structure générale et au fonctionnement du conseil. Nous évaluons l'efficacité en vérifiant si le conseil, dans son ensemble, possède le niveau d'indépendance, de compétences, d'expertise, d'expérience et de diversité requis pour effectuer une surveillance adéquate des activités de l'entreprise. Il s'agit de jugements au cas par cas fondés sur un certain nombre d'éléments, y compris la nature des activités, les compétences requises pour assurer la supervision des enjeux existants et nouveaux (par exemple, les changements climatiques et le cyberrisque) et la diversité.

Nous vérifions si la société a mis en place des processus efficaces de sélection des administrateurs et nous assurons qu'elle maintient une composition appropriée du conseil à long terme. Nous vérifions en particulier s'il existe des processus efficaces pour régulièrement i) identifier les besoins changeants et les faiblesses du conseil grâce à une grille de compétence du conseil bien conçue, ii) évaluer individuellement les administrateurs et collectivement le conseil, et prendre des mesures pour gérer les résultats d'évaluations, iii) renouveler le conseil et iv) nommer de nouveaux directeurs possédant les compétences, l'expertise, l'expérience et les caractéristiques appropriées pour répondre aux besoins changeants du conseil.

Accroître la responsabilisation du conseil grâce au vote à la majorité

Le vote à la majorité permet aux actionnaires de voter contre l'élection d'un candidat (par opposition au fait de s'abstenir de voter pour ce candidat). Selon les normes du vote à la majorité, les candidats qui ne reçoivent pas la majorité des votes des actionnaires lors d'une élection non contestée ne seront pas élus. En s'assurant que les actionnaires sont mieux représentés lors de l'élection des administrateurs, le vote à la majorité favorise une plus grande responsabilisation des administrateurs.

Cela fait longtemps que l'OIRPC soutient la mise en place du vote à la majorité lors des élections d'administrateurs non contestées au Canada. En raison de ces efforts de l'OIRPC et d'autres parties, en 2014, la Bourse de Toronto (TSX) a établi une exigence visant à ce que les émetteurs inscrits adoptent des politiques de vote à la majorité. Ce fut un grand pas un avant, mais les règles de la TSX ne s'appliquent pas à toutes les bourses canadiennes et dans certains cas, cela a permis à des administrateurs de rester dans des conseils même s'ils ne recevaient pas la majorité des votes.

En 2016, le gouvernement fédéral a voté le Projet de loi C-25 contenant des propositions de modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui exigent que le vote à la majorité soit appliqué dans toutes les sociétés ouvertes incorporées au niveau fédéral.

Plus tôt cette année, les efforts de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, agissant au nom de l'OIRPC et d'autres parties ont contribué au vote du Projet de loi C-25, qui a reçu la sanction royale en mai 2018. Le fait d'entériner le vote à la majorité dans la loi représente une avancée majeure par rapport aux pratiques actuelles d'élection des administrateurs au Canada. Le vote du Projet de loi C-25 garantit que le vote à la majorité s'applique à toutes les sociétés régies par la Loi canadienne sur les sociétés par actions dans toutes les bourses. À quelques exemptions près, les candidats qui ne reçoivent pas une majorité des votes des actionnaires ne seront pas élus administrateurs.



Une entrevue avec Adriana Morrison

Travailler pour améliorer l'efficacité et la diversité du conseil

Adriana Morrison, adjointe principale du groupe Investissement durable de l'OIRPC, a suivi de près l'intérêt croissant des investisseurs pour la mixité hommes-femmes et évalue régulièrement les occasions de l'OIRPC de travailler avec des sociétés du portefeuille sur des sujets relatifs à la diversité et à l'efficacité du conseil. Ses efforts dans ce domaine ont entraîné l'inclusion de l'efficacité du conseil comme un secteur d'engagement formel pour 2018 et après.

- Q : Pourquoi avons-nous ajouté l'efficacité du conseil comme un secteur d'engagement distinct?
- R: L'efficacité du conseil est directement liée à la croissance de la valeur à long terme, qui est à la base même de notre travail sur les facteurs ESG. Le fait de formaliser l'efficacité du conseil comme un secteur d'engagement nous permet d'être plus proactifs et de créer une stratégie descendante sur la manière d'aborder les questions qui y sont liées. Nous avons délibérément choisi d'appeler ce secteur d'engagement « efficacité du conseil » une expression assez large pour éviter de nous limiter à certains aspects uniquement.
- Q: Comment évaluez-vous l'efficacité du conseil?
- R: Nous examinons deux aspects: les caractéristiques et les processus. L'évaluation des caractéristiques signifie que nous examinons des choses comme l'indépendance des administrateurs, leurs compétences, la diversité et les autres caractéristiques du conseil existant de la société. En ce qui concerne les processus, nous en examinons une série. Quels sont les processus d'évaluation du conseil et comment les commentaires sont-ils utilisés pour établir les futurs besoins? Quel est le processus de nomination des administrateurs? Comment les administrateurs sont-ils sélectionnés? Comment le conseil détermine-t-il qu'il a besoin d'être renouvelé? Quel est le processus pour déterminer le moment où il faut ajouter de nouveaux administrateurs ou le moment où un administrateur en fonction a besoin de démissionner?
- Q: Pouvez-vous nous parler du travail de votre groupe en matière de représentation des femmes et la façon dont il s'inscrit dans le nouveau secteur d'engagement?
- R: Notre travail sur la proportion hommes-femmes a été un déclencheur pour le nouveau secteur d'engagement. Il y a quelques années, nous avons identifié le manque de représentation des femmes dans les conseils des sociétés dans lesquelles nous investissons comme un risque commercial et financier et nous avons redoublé nos efforts pour remédier à ce problème de plusieurs façons.

Au cours de l'année dernière, j'ai personnellement dialogué avec environ 40 sociétés dans lesquelles la composition et la diversité du conseil nous inquiétaient et une des choses que j'ai souvent entendu les administrateurs répéter est « nous sommes très motivés à diversifier le conseil, mais notre priorité est de sélectionner des administrateurs selon leurs mérites ». À quoi

j'ai répondu, « nous ne voulons pas que vous embauchiez une personne non qualifiée, mais dites-moi, comment avez-vous trouvé votre dernier administrateur? Si la réponse est qu'ils ont demandé l'avis des membres actuels, qui ont proposé cinq noms, tous des hommes, et qu'après les entrevues le meilleur du groupe a été choisi, alors nous sommes en droit de nous demander : « Ont-ils vraiment choisi la meilleure personne? »

Nous effectuons le suivi de ces inquiétudes avec une conversation plus détaillée sur la façon de professionnaliser le processus et de l'ouvrir à un réservoir plus large de candidats. Selon la manière dont ils répondent, nous pouvons faire un suivi pour déterminer si des progrès ont été faits et à quelle vitesse. Chaque interaction est différente, en fonction de l'histoire qu'ils ont racontée et de leur volonté de faire des changements.

L'année dernière, nous avons adopté ce qui, selon moi, était une pratique de vote avant-gardiste du marché: nous avons commencé à voter contre les présidents des comités de nomination dans les sociétés sans administratrices. Cette année nous sommes passés à la vitesse supérieure. Si nous avons contacté une société l'année dernière et que nous avons voté contre le président du comité de nomination et que nous voyons qu'aucun progrès n'a été fait cette année, nous votons contre la totalité du comité de nomination.

- Q: Quelles tendances observons-nous plus généralement en matière d'efficacité du conseil?
- R: Au cours des dernières années, les sujets autour de l'efficacité du conseil ont suscité beaucoup d'intérêt parmi les investisseurs, les sociétés et d'autres parties. L'efficacité du conseil est devenue le centre des conversations sur la gouvernance. La proportion des femmes au sein des conseils a particulièrement attiré l'attention, tout comme les grilles de compétences des membres et l'aptitude du conseil à gérer les nouveaux risques comme les changements climatiques et la cybersécurité.

Ces sujets reviennent beaucoup plus dans le monde de la gouvernance, car nous avons eu des exemples de sociétés réputées où les problèmes de surveillance du conseil ont eu des effets dévastateurs sur la société. Au lieu d'attendre qu'un scandale éclate, nous essayons d'être proactifs et de nous assurer qu'une structure de surveillance adéquate est mise en place pour repérer et gérer ces questions avant qu'elles se transforment en éléments pouvant nuire à la valeur de la société.

Aperçu des votes par procuration

Période de vote par procuration 2018

NOUS AVONS FAIT PART DE NOTRE POINT DE VUE LORS DE :

4921

assemblées en tout



1 623 assemblées en Amérique du Nord



2 082 assemblées en Asie-Pacifique



716 assemblées en Europe



99 assemblées en Amérique latine



401 assemblées dans le reste du monde

NOUS AVONS VOTÉ SUR

52 288 points à l'ordre du jour NOUS AVONS VOTÉ DANS

58 pays

NOUS AVONS VOTÉ CONTRE LA DIRECTION DANS

8,69 % des cas

Thèmes de la période de vote par procuration 2018

Les tableaux suivants présentent les principaux thèmes de la période de vote par procuration 2018 et les décisions que nous avons prises. Il est possible de consulter nos *Principes et directives de vote par procuration* à l'adresse (www.cppib.com/documents/1768/CPPIB_Proxy_Voting_Principles_and_Guidelines_FR_5P4ZVeZ.pdf). Nous ne sommes pas en faveur de propositions d'actionnaires trop prescriptives, qui ne font que multiplier des initiatives déjà en place ou en voie de l'être, ou qui pourraient nuire au rendement à long terme de la société.

PROPOSITION	VOTE	raison générale du vote				
VOTES SUR LA RÉMUNÉRATION						
Approbation du rapport sur la rémunération/vote sur la rémunération	15 % CONTRE	Nous avons voté contre la proposition lorsque la société n'établissait aucun lien entre la rémunération des cadres et le rendement à long terme de la société.				
Fréquence du vote sur la rémunération	IOO % EN FAVEUR 168 VOTES	Les votes annuels sur la rémunération encouragent une supervision efficace de la rémunération des cadres dirigeants et permettent aux actionnaires de donner leur avis à la société au moment opportun.				
Approbation d'un régime d'octroi d'actions	45 % CONTRE 212 VOTES	Nous avons voté contre cette proposition lorsque le coût du régime était excessif et ne comportait aucun critère rigoureux en matière de rendement.				
Propositions d'actionnaires concernant la rémunération	33 % EN FAVEUR 73 VOTES	Nous avons voté en faveur de propositions d'actionnaires qui renforçaient l'adéquation entre la rémunération et le rendement et permettaient de limiter le risque lié à la rémunération.				
votes visant à améliorer la représentativité des actionnaires						
Accessibilité de la documentation relative au vote par procuration	IOO % EN FAVEUR 38 VOTES	La capacité des actionnaires de nommer des candidats au poste d'administrateur renforce les droits des actionnaires et la responsabilité des membres du conseil.				
Droit de demander la tenue d'une assemblée extraordinaire	95 % EN FAVEUR	Le fait de donner aux actionnaires le droit de convoquer des assemblées extraordinaires, en fonction d'un seuil raisonnable de participation dans l'actif de la société, améliore la démocratie actionnariale.				
Indépendance de la présidence du conseil d'administration exigée	98 % EN FAVEUR	Un président du conseil indépendant peut mieux représenter les intérêts des actionnaires et surveiller la direction sans qu'il y ait de conflit.				
VOTES VISANT À ENCOURAGE	R L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION DIVULGUÉE ET DES PRAT	TIQUES (QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES)				
Amélioration de l'information sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement	67 % EN FAVEUR	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.				
Adoption/communication des normes de l'entreprise en matière de responsabilité	49 % EN FAVEUR 47 VOTES	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques rigoureuses obtiendront probablement un meilleur rendement financier à long terme.				
Rapport sur les contributions aux partis politiques et le lobbying	92 % EN FAVEUR	Une plus grande information sur les contributions faites aux partis politiques aide les actionnaires à évaluer les coûts, les risques et les avantages connexes.				



Comment choisissons-nous nos partenaires et comment travaillons-nous **ensemble**?

Nous travaillons avec des sociétés qui cherchent à améliorer la transparence et les normes ESG, qui effectuent des recherches et participent aux appels à commentaires sur les règlements liés aux facteurs ESG et à leur défense. Nous participons activement aux initiatives qui mettent l'accent sur ces aspects, comme les pratiques en matière de gouvernance, et d'autres facteurs plus larges comme la promotion d'une pensée à plus long terme dans le monde des placements et des entreprises. Ces efforts renforcent notre capacité en tant qu'investisseur d'accroître le rendement à long terme de la caisse du RPC.



Pour l'OIRPC, l'union fait la force. Nous travaillons avec des organismes comparables pour améliorer les pratiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et défendons des politiques et approches axées sur le long terme. Nous pensons que cela réduit les risques et soutient la création de valeur pour tous les investisseurs. Nous pensons que plusieurs voix valent mieux qu'une et nous collaborons fréquemment avec des organismes qui partagent notre vision dans le cadre de projets qui, selon nous, donneront des résultats positifs à long terme tant en matière de facteurs ESG que de rendement des placements.

Légende: Dans le cadre du travail de collaboration de l'OIRPC, un membre du groupe Investissement durable s'est joint au comité consultatif sur les actions de sociétés fermées des PRI, qui se concentre sur les activités et les projets liés aux facteurs ESG dans le secteur des fonds de capital-investissement. Les membres du comité se sont rencontrés en juin 2018 à Londres, au Royaume-Uni, et participent à des appels à chaque trimestre.

Partenaires 2018









MEMBRE FONDATEUR

Le président du conseil de l'OIRPC est un membre fondateur du 30% Club (Canada) et notre président et chef de la direction a rejoint le 30% Club en prenant ses fonctions en 2016. Ce groupe de gens d'affaires s'engage à accroître la représentativité des femmes à tous les niveaux des entreprises grâce à des actions volontaires.

MEMBRE

Organisme indépendant sans but lucratif œuvrant auprès des investisseurs, des entreprises et des organismes de réglementation pour promouvoir l'adoption de pratiques de gouvernance efficaces dans toute l'Asie.

MEMBRE

La chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, Stephanie Leaist, est membre du comité responsable des politiques publiques. Cette organisation encourage la bonne gouvernance au sein des sociétés ouvertes canadiennes.

INVESTISSEUR SIGNATAIRE

Organisme sans but lucratif (auparavant connu sous le nom de Carbon Disclosure Project) qui encourage les entreprises à mesurer, divulguer, gérer et partager l'information sur les changements climatiques, au nom de plus de 800 investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale. L'OIRPC appuie aussi le programme concernant l'eau du CDP.









MEMBRE ASSOCIÉ

Un membre du groupe Investissement durable de l'OIRPC est membre du Corporate Governance Advisory Council. Cette association sans but lucratif de caisses de retraite, d'autres fonds de prestation aux employés, de fonds de dotation et de fondations encourage la bonne gouvernance d'entreprise et les droits des actionnaires.

COFONDATEUR

Le chef de la direction de l'OIRPC est membre du conseil de FCLTGlobal et préside son comité des finances et de l'audit. FCLTGlobal est un organisme sans but lucratif qui se consacre à l'élaboration d'outils et de méthodes pratiques visant à favoriser des comportements d'affaires et une prise de décisions de placement axés sur le long terme.

MEMBRE DU CONSEIL CONSULTATIF

Stephanie Leaist, chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC est membre du conseil consultatif de Hermes Equity Ownership Services. Cet organisme offre des services d'engagement en collaboration à l'échelle internationale.

MEMBRE

Organisme mondial qui s'est donné pour objectif de relever les normes en matière de gouvernance d'entreprise partout dans le monde. Ses membres incluent des investisseurs chargés de la gestion d'actifs totalisant plus de 34 000 milliards de dollars américains dans plus de 40 pays.





MEMBRE PARTENAIRE DE PROJET

L'organisme international aide les gouvernements à relever les défis économiques, sociaux et de gouvernance posés par une économie mondialisée. L'OIRPC a été un partenaire du projet de l'OCDE relatif aux investisseurs institutionnels et à l'investissement à long terme (Phase I) et est membre du réseau sur les investisseurs institutionnels et l'investissement à long terme, qui vise à faciliter la réalisation de placements à long terme par les investisseurs institutionnels.

MEMBRE

Un membre du groupe Investissement durable de l'OIRPC est membre du comité de la gouvernance d'entreprise. Ce groupe de caisses de retraite canadiennes a pour mission de promouvoir de saines pratiques de placement et la bonne gouvernance dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires des régimes de retraite.





World Economic Forum

SIGNATAIRE FONDATEUR

Réseau international formé des plus importants investisseurs institutionnels au monde qui travaillent ensemble pour mettre en pratique les six Principes pour l'investissement responsable.

MEMBRE

Stephanie Leaist, chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, est membre du groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat. Le groupe de travail a été établi par le Conseil de la stabilité financière, qui s'emploie à fournir sur une base volontaire et cohérente de l'information financière liée aux changements climatiques afin de donner aux investisseurs, bailleurs de fonds, assureurs et autres parties prenantes des renseignements utiles à la prise de décisions.

PARTENAIRE SECTORIEL

Organisme international indépendant voué à l'amélioration de l'état du monde qui réunit des chefs de file du monde des affaires et des milieux politiques et universitaires ainsi que d'autres leaders de la société afin d'orienter les plans d'action mondiaux, régionaux et sectoriels. Fondation sans but lucratif, le Forum ne défend aucun intérêt politique, partisan ou national.

Rapport 2018 sur les activités

Groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat

Le Conseil de la stabilité financière (CSF) est un organisme international qui a été créé au lendemain de la crise financière mondiale de 2008 pour surveiller la stabilité du système financier. Il est actuellement présidé par le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, et est affilié au G20. Le FSB a créé le groupe de travail chargé de l'information financière ayant trait au climat (le groupe de travail) en 2015 pour établir des recommandations relatives à une meilleure divulgation des informations financières liées aux changements climatiques et ainsi favoriser une prise de décision plus éclairée en matière de placement, de crédit et de souscription d'assurance.

Selon le Conseil de la stabilité financière, la présentation de meilleures informations sur les changements climatiques contribuera à réduire les risques liés à la stabilité financière en évitant la réévaluation brutale des actifs une fois que les effets des changements climatiques seront plus clairs. Nous sommes du même avis et nos efforts d'engagement à long terme dans le domaine des changements climatiques auprès des sociétés en sont un témoignage.

Le groupe de travail, présidé par Michael Bloomberg, est composé d'investisseurs, de compagnies d'assurance, de grandes sociétés mondiales issues de nombreux secteurs financiers et non financiers, de cabinets comptables et de services-conseils et d'agences de notation. Stephanie Leaist, chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, est membre du groupe de travail et a activement contribué à l'élaboration des recommandations du groupe en apportant une perspective d'investisseur au travail. L'OIRPC est une des deux seules caisses mondiales représentées dans le groupe de travail.

Depuis leur publication en juin 2017, les recommandations du groupe de travail ont eu une influence croissante sur l'approche et la compréhension du système financier mondial à l'égard des changements climatiques en incitant les responsables à la transparence et à l'action. Au mois de juin 2018, plus de 290 entreprises, gouvernements et organismes s'étaient engagés à les soutenir.

Ces recommandations s'articulent autour de quatre thèmes : la gouvernance, la stratégie, la gestion et les mesures du risque et les cibles de risque. Elles fournissent un cadre conçu pour aider les investisseurs et les autres parties des milieux financiers à mieux comprendre et évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. L'OIRPC lui-même se propose de faire adopter la totalité de ces recommandations d'ici la fin de l'exercice 2021. Les pages qui suivent présentent les étapes que nous prenons pour mettre en œuvre les recommandations.



Photo : gracieuseté du groupe de travail du FSB chargé de l'information financière ayant trait au climat.

Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail

Gouvernance

Informations sur la gouvernance de l'organisation en ce qui concerne les risques et les occasions liés aux changements climatiques.

- a) Décrire le processus de surveillance des risques et occasions liés aux changements climatiques suivi par le conseil.
- b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et occasions liés aux changements climatiques.

Le conseil supervise les efforts de l'OIRPC pour comprendre et gérer les risques et occasions liés aux changements climatiques. Il reçoit des mises à jour sur les tendances générales et les événements spécifiques aux investissements au moyen de rapports continus sur le risque et approuve notre niveau de tolérance au risque et notre politique de gestion des risques, en particulier l'intégration des facteurs ESG et des changements climatiques.

Notre chef de la direction donne le ton et établit la culture de risque générale. La chef du groupe Investissement durable donne au conseil des mises à jour sur nos activités d'investissement durable (se reporter à la page 9 pour en savoir plus sur notre cadre de l'investissement durable intégré).

En juillet 2017, Neil Beaumont s'est joint à l'équipe de l'OIRPC à titre de chef des finances et de la gestion des risques. C'est au chef des finances et de la gestion des risques qu'il revient, explicitement, de surveiller et d'améliorer le cadre de gestion des risques et de s'assurer que ce cadre est adéquat compte tenu du mandat unique et du profil de risque de l'OIRPC. Le chef des finances et de la gestion des risques travaille en étroite collaboration avec le nouveau comité ad hoc de gestion des risques relevant du conseil, pour conseiller la direction et le conseil quant à l'évolution de nos pratiques de gestion des risques. Il commandite également les initiatives de l'OIRPC dans le domaine des changements climatiques, supervisant le comité directeur sur les changements climatiques, qui, avec le bureau de la gestion des projets liés aux changements climatiques, guide nos efforts dans ce domaine. (Pour en savoir plus sur le comité directeur sur les changements climatiques et le bureau de la gestion des projets liés aux changements climatiques, se reporter à la page 14.)

- « De plus en plus, les changements climatiques ont des répercussions physiques, sociales, technologiques et économiques influant sur la stratégie et le succès des placements. Le conseil est donc très engagé dans le suivi des efforts consentis par les organisations pour mieux comprendre et gérer ces changements climatiques, y compris les mises à jour régulières sur les tendances générales et les événements spécifiques aux placements, grâce à des rapports continus sur la gestion des risques d'entreprise. »
- Heather Munroe-Blum, présidente du conseil

Stratégie

Divulguer les répercussions potentielles et réelles que les risques et occasions liés aux changements climatiques ont sur les activités, la stratégie et la planification financière des entreprises, lorsque cette information est importante.

- a) Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme.
- b) Décrire les répercussions que les risques et occasions liés aux changements climatiques ont sur les activités, la stratégie et la planification financière des entreprises.
- c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario de réchauffement de 2 °C ou moins.

Légende: La chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, Stephanie Leaist, est membre du groupe de travail et a assisté à la réunion plénière à Londres, au Royaume-Uni, le 13 février 2018.

En prenant en compte les changements climatiques dans nos activités de placement, nous nous donnons la possibilité de faire des investissements appropriés sur le long terme. Les changements climatiques présentent non seulement une gamme complexe de nouveaux risques, ils présentent également des occasions de placement intéressantes, y compris du secteur des énergies renouvelables. Au cours de l'exercice 2018, le comité directeur sur les changements climatiques a dirigé l'élaboration d'une approche complète et coordonnée aux changements climatiques pour prendre en compte aussi bien les risques que les occasions de placement à l'échelle de l'OIRPC. Voici les éléments de cette approche :

- › Affiner les perspectives de transition énergétique.
- Au niveau du portefeuille, élaborer une évaluation descendante du risque du portefeuille comprenant des simulations de crise spécifiques.
- Au niveau de la sélection des titres, concevoir une boîte à outils à l'intention des équipes de placement pour leur permettre de mieux évaluer les changements climatiques dans le cadre de futures recommandations de placements. Nous créons un processus d'évaluation, en plus d'un catalogue de ressources, de données et de documents de recherche.
- Rapports et communications, y compris de l'information liée à notre empreinte de carbone.

L'approche à l'échelle de l'entreprise comprend des projets dirigés par des membres des services de placement et des équipes Gestion de portefeuille global, Finances, Analyse et gestion du risque, Technologies et données et Affaires publiques et Communications (se reporter à la page 15). Cette approche est supervisée et dirigée par le comité directeur sur les changements climatiques.

Gestion des risques

Informations sur la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.

- a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.
- b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés aux changements climatiques.
- c) Décrire la façon dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés dans la gestion du risque global de l'entreprise.

En 2017, l'OIRPC a créé le comité directeur sur les changements climatiques, commandité par le chef des finances et de la gestion des risques, afin de guider une action de plusieurs années visant à identifier, évaluer et gérer les risques et occasions liés aux changements climatiques, tant au niveau de l'organisation qu'au niveau des groupes de

placement du portefeuille (se reporter à la page 14). En conséquence, nous avons ajouté un modèle de risque à plus long terme à notre suite exhaustive d'outils de gestion des risques. Ce modèle accroît notre capacité à évaluer le risque de placement sur diverses périodes pour mieux cadrer avec notre horizon de placement.

Dans le cadre de notre processus d'investissement continu, nous avons fait pression sur de gros émetteurs de gaz à effet de serre dans les secteurs du pétrole et gaz et des services publics ainsi que dans d'autres secteurs afin qu'ils améliorent l'information divulguée au sujet des risques liés aux changements climatiques. De plus, l'OIRPC applique une approche structurée en matière de contrôle diligent et de surveillance des risques ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques dans le cas de nos placements directs en actions de sociétés. Le groupe Création de valeur pour le portefeuille continue de travailler avec nos équipes de placement et des conseillers externes pour affiner cette approche (se reporter à la page 20).

Mesures et cibles

Informations sur les indicateurs et les objectifs utilisés aux fins de l'évaluation et de la gestion des risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques, lorsque ces informations sont jugées significatives.

- a) Divulguer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément avec sa stratégie et à son processus de gestion des risques.
- b) Divulguer les émissions de gaz à effet de serre de portée 1, 2 et, le cas échéant, 3 ainsi que les risques associés.
- c) Divulguer les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que les cibles de rendement.

Nous prenons en compte les principaux indicateurs de rendement pour les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et l'efficacité énergétique pour nos placements individuels. Nous avons conçu un outil pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre et d'autres données liées aux changements climatiques au sein de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes (se reporter aux pages 61 et 62). L'OIRPC estime que cette information peut contribuer à éclairer notre processus de gestion du risque de placement et nous fournir de précieux renseignements qui nous aideront à orienter l'évolution de nos travaux de mesure au-delà des actions de sociétés ouvertes.

Nous continuons d'appuyer la demande d'information annuelle concernant les changements climatiques formulée par le CDP, auparavant le Carbon Disclosure Project (se reporter à la page 40).

Empreinte carbone

Les recommandations du groupe de travail sont communément reconnues, à l'échelle mondiale, comme la norme en matière d'information financière relative aux changements climatiques. L'OIRPC, qui soutient le groupe de travail et tire profit de son engagement envers lui, a publié les données sur l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions de sociétés ouvertes pour la première fois dans son rapport sur l'investissement durable de cette année.

Cette publication fait partie de nos efforts généraux (se reporter aux pages 59 et 60) pour respecter les recommandations du groupe de travail et mieux comprendre notre exposition aux risques liés aux changements climatiques.

Le groupe de travail a indiqué que les données sur l'empreinte carbone présentaient des lacunes et des limites et qu'elles ne devaient pas nécessairement être interprétées comme des mesures du risque. Il a également ajouté qu'il s'attendait à la publication de ces données pour accélérer les progrès. Nous sommes d'accord avec ce point de vue.

La qualité, l'exhaustivité et la pertinence des données actuellement disponibles sur les émissions de gaz à effet de serre varient, ce qui influe sur l'exactitude des mesures obtenues. Nous continuerons d'affiner notre méthodologie, à mesure que nous obtiendrons de meilleures données. Nous projetons d'élargir la communication des données sur les émissions de carbone à l'ensemble de notre portefeuille, pas seulement aux actions de sociétés ouvertes.

L'OIRPC a conçu un outil technologique interne pour mesurer les paramètres décrits ci-après. Les chiffres correspondent aux émissions de carbone que nous avions mesurées au 30 juin 2018 et sont cités en tonnes métriques d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂)¹. Les formules utilisées pour les calculs s'appuient sur les recommandations du groupe de travail.

PARAMÈTRE ²	PORTEFEUILLE D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES DE L'OIRPC ³	DESCRIPTION
TOTAL DES ÉMISSIONS DE CARBONE	15,6 millions de tonnes d'éq. CO ₂	Totalité des émissions de gaz à effet de serre associées à un portefeuille et exprimées en tonnes d'éq. CO ₂ . Ce chiffre augmente généralement avec la croissance des actifs sous gestion.
EMPREINTE CARBONE	125 tonnes d'éq. CO ₂ /M\$ investi	Total des émissions de carbone d'un portefeuille normalisé sur la valeur marchande du portefeuille, exprimé en tonnes d'équivalent CO ₂ par million de dollars investis.
intensité de carbone	220 tonnes d'éq. CO ₂ /M\$ de revenu	Volume des émissions de carbone par million de dollars de revenu (efficacité énergétique d'un portefeuille), exprimé en tonnes d'équivalent de CO ₂ par million de dollars de revenu.

- Données fondées sur les renseignements les plus récents sur les émissions annuelles (souvent à partir de 2016 ou 2017) disponibles au 30 juin 2018 et réparties selon les placements de l'OIRPC au 30 juin 2018. Les taux de change appliqués sont ceux qui étaient en vigueur à la date de clôture des exercices pendant lesquels les émissions et les données de vente ont été comptabilisées et au 30 juin 2018 pour les capitalisations boursières.
- 2 Les émissions de gaz à effet de serre de portée l et 2 des émetteurs sont attribuées à notre portefeuille en fonction de notre participation financière et les données sont normalisées en fonction de la valeur totale du portefeuille pertinente. Selon cette approche fondée sur la participation aux capitaux propres, si un investisseur détient par exemple 5 % de la capitalisation boursière totale de la société, il détiendra le même pourcentage d'émissions de la société.
- La partie du portefeuille incluse dans le calcul comprend exclusivement les placements des sociétés ouvertes pour lesquelles nous possédons aussi bien les données sur les placements sous-jacents que les données sur les émissions de carbone de S&P Trucost Ltd (Trucost). Cela comprend les actions directement détenues, les certificats de dépôt, les FNB, les contrats à terme sur actions, les FPI et les swaps (positions vendeur et acheteur). En revanche, cela exclut les FNB de créances, les options, les droits et les bons de souscription. Cela exclut également les FNB, les swaps, les FPI et les fonds gérés à l'externe pour lesquels nous n'avons pas de visibilité sur les données liées à l'exposition sous-jacente. Les données sur les émissions de carbone de Trucost étaient disponibles pour 94 % (125 milliards de dollars) de notre portefeuille périphérique (133 milliards de dollars). Nous avons présenté des données sur 34 % du total des placements de l'OIRPC.

Notre méthode

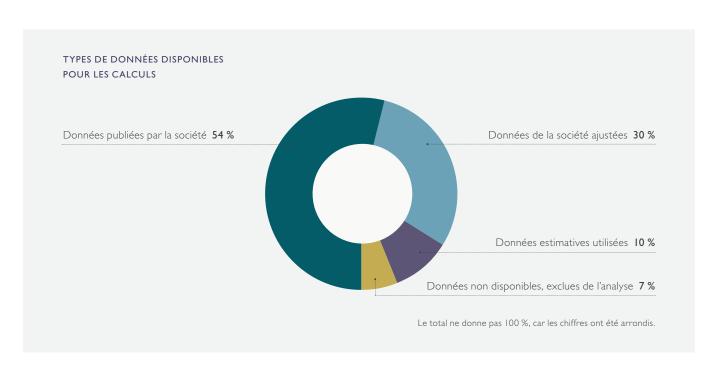
Pour les premières données d'émissions de carbone, nous avons choisi d'utiliser des émissions de gaz à effet de serre de portée I et 2. La portée I se réfère aux émissions de gaz à effet de serre provenant directement de sources détenues et contrôlées par une société. La portée 2 se réfère aux émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les données pour les émissions de portée I et 2 sont actuellement les plus complètes et fiables.

Nous avons utilisé les données sur les émissions fournies par S&P Trucost Ltd. (Trucost⁴), une division de S&P Global qui fournit des données sur les émissions de carbone et l'environnement de qualité supérieure aux investisseurs, aux sociétés et aux gouvernements. Même si ces données sont les meilleures actuellement disponibles, elles sont limitées en raison des différentes méthodes de calcul des émissions de gaz à effet de serre utilisées par les sociétés, des rapports incomplets fournis par certaines sociétés et de l'utilisation de données partielles pour extrapoler ou évaluer les émissions passées en fonction des émissions du secteur.

Les données que nous avons présentées, même s'il s'agit des meilleures disponibles, sont soumises à une incertitude inhérente, laquelle peut être importante.

Nous reconnaissons également que les hypothèses utilisées dans les méthodes indiquées ont une grande incidence sur les mesures obtenues, notamment l'approche axée sur un moment donné dans les rapports établis sur notre portefeuille, laquelle peut ne pas entièrement refléter nos placements au cours de l'année et la sélection d'un taux de change lors du calcul de l'intensité de carbone. Pour l'instant, il n'existe pas de directives officielles ni de nouvelle norme de communication de l'information liée à ces hypothèses. En conséquence, les données présentées dans ce document pour notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes et celles publiées pour d'autres portefeuilles peuvent ne pas être comparables.

Le graphique ci-après présente les différents types de données dont nous avons disposé pour nos calculs (pourcentages fondés sur la valeur des placements).



4 Trucost, les membres de son groupe et ses ou leurs tiers concédants et fournisseurs de données (collectivement, les « parties Trucost ») ne garantissent pas l'exactitude ni l'exhaustivité de l'information. De plus, ils ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, qui entacheraient les résultats de l'utilisation de l'information. Les parties Trucost n'émettent aucune déclaration et n'offrent aucune garantie; en outre, dans la mesure maximale autorisée par la loi, chaque partie Trucost décline expressément par les présentes toute garantie implicite, notamment les garanties de qualité marchande et d'adaptabilité à une fin particulière. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède et dans la mesure maximale autorisée par la loi, les parties Trucost ne sont en aucun cas responsables de tous dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs (y compris la perte de profits) ou autres découlant de l'information, même si elles ont été informées de la possibilité de tels dommages. Ce qui précède n'exclut ni ne limite la responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par les lois applicables.

Encourager la représentation des femmes dans les conseils d'administration

La présidente du conseil, Heather Munroe-Blum, est une membre fondatrice du 30% Club (Canada), et Mark Machin l'a rejointe depuis qu'il a pris le poste de président et chef de la direction de l'OIRPC en 2016. Le 30% Club est un groupe de gens d'affaires déterminés à améliorer l'équilibre hommes-femmes aux conseils d'administration et à la haute direction des entreprises. Le 30% Club s'efforce de provoquer un changement au moyen d'initiatives ciblées qui visent notamment à encourager les conseils d'administration à nommer un plus grand nombre de femmes, à informer et à aider les entreprises qui tentent d'améliorer la représentativité des femmes et à attirer l'attention publique sur cette question par l'intermédiaire des médias et de programmes de sensibilisation. Le principe fondamental du 30% Club est que la mixité hommes-femmes est une question de rendement de l'entreprise et non un enjeu féminin. Le 30% Club considère la mixité hommes-femmes du point de vue de la création de valeur à long terme au sein des entreprises. Malgré son nom, le 30% Club ne croit pas que l'imposition de quotas soit la meilleure solution et il cherche plutôt à provoquer un véritable changement durable en ce qui a trait à la représentativité des femmes. Fondé au Royaume-Uni en 2010, le 30% Club est aujourd'hui un organisme d'envergure internationale, des sections régionales ayant vu le jour dans de nombreux pays, dont l'Australie, le Canada, Hong Kong, l'Irlande, l'Afrique du Sud et les États-Unis.

L'OIRPC est également membre du groupe d'investisseurs canadiens du 30% Club, qui s'efforce de coordonner l'approche de la communauté de placement en matière de mixité hommes-femmes.



Heather Munroe-Blum, présidente du conseil

Déclaration d'intention du groupe d'investisseurs canadiens du 30% Club

En septembre 2017, l'OIRPC a publié un énoncé public avec d'autres investisseurs canadiens invitant les sociétés figurant dans l'indice composé S&P/TSX à agir rapidement et avec considération afin d'atteindre un pourcentage minimum de 30 % de femmes dans les conseils et les hautes directions d'ici 2022 (se reporter à l'adresse suivante (en anglais) : https://30percentclub.org/about/chapters/canada).

Nous avons invité les entreprises à i) adopter une approche professionnelle et structurée de nomination des administrateurs, pour s'assurer que les administrateurs sont désignés en fonction de leur mérite, en considérant les avantages de la représentation des femmes et à ii) s'engager à évaluer rigoureusement le rendement des administrateurs et des cadres dirigeants, ainsi que de remplacer régulièrement les membres du conseil.

Promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires en matière de gouvernance en Asie

Depuis 2013, l'OIRPC est membre de l'Asian Corporate Governance Association (ACGA), organisme indépendant voué à la mise en œuvre de pratiques de gouvernance efficaces en Asie. En tant que membre de l'ACGA, nous avons accès à une expertise locale en matière de gouvernance, de sorte que nous pouvons prendre des décisions plus éclairées relativement aux votes par procuration et établir une plateforme dans la région.

L'OIRPC participe aux appels bimensuels du groupe de discussion des investisseurs de l'ACGA qui permet aux investisseurs du monde entier de discuter des nouvelles questions de gouvernance et solliciter du soutien pour des actions d'engagement en collaboration. Les appels sont également une occasion pour les membres de participer au travail de représentation de l'ACGA.

La représentation auprès des organismes de réglementation, des bourses et d'autres organismes de normalisation fait partie intégrante du mandat de l'ACGA. Pendant l'année jusqu'au 30 juin 2018, cette dernière a soumis plusieurs lettres de commentaires au nom de ses membres, y compris l'OIRPC, en vue d'encourager des pratiques exemplaires en matière de gouvernance de sociétés et de gérance des actionnaires en Asie.

Principes de bon sens de la gouvernance d'entreprise

En juillet 2016, l'OIRPC a rejoint une coalition de cadres dirigeants de grandes entreprises ouvertes et d'investisseurs institutionnels pour trouver un terrain d'entente sur les principaux problèmes de gouvernance aux États-Unis. Ce groupe comprenait de grandes sociétés de gestion d'actifs américaines, ainsi que certaines des principales sociétés publiques, des actionnaires activistes, des caisses de retraite publiques et des sociétés de fonds commun de placement afin que toutes les perspectives soient représentées.

Cette coalition a donné naissance aux Commonsense Principles of Corporate Governance (principes de bon sens de la gouvernance d'entreprise), qui établissent un cadre de base pour les pratiques de gouvernance axées sur le long terme et encouragent le dialogue sur le sujet. Nous avons établi nos propres Principes et directives de vote par procuration (http://www.cppib.com/documents/1768/CPPIB_ Proxy_Voting_Principles_and_Guidelines_FR_5P4ZVeZ.pdf) pour fournir un cadre de travail. Pendant la période visée, le groupe s'est réuni de nouveau pour continuer les discussions sur la consolidation de la gouvernance d'entreprise et prendre en compte le travail des autres groupes qui ont été créés depuis la publication des principes de bon sens. Il est important d'harmoniser les nombreux principes de gouvernance d'entreprise actuellement en circulation pour qu'ils reflètent les vues combinées des sociétés et des investisseurs. À cet effet, les principes de bon sens ont été mis à jour avec l'objectif de créer une série unique de principes de gouvernance d'entreprise unifiée pour guider l'engagement des entreprises, des conseils et des investisseurs institutionnels.

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

La chef du groupe Investissement durable de l'OIRPC, Stephanie Leaist, fait partie du comité de la politique publique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG), lequel joue un rôle important dans l'élaboration d'énoncés de politique sur divers problèmes de gouvernance de société et fait des soumissions aux organismes de réglementation et aux organisations normatives.

L'OIRPC, par l'intermédiaire du comité de la politique publique, a fait des commentaires sur plusieurs propositions réglementaires et sur des directives qui ont entraîné l'adoption de pratiques exemplaires dans le marché. Voici quelques exemples de nos actions sur des sujets réglementaires canadiens :

- Commentaires envoyés au ministère des Finances du Canada au sujet des modifications apportées aux règlements sur les institutions financières canadiennes recommandant l'adoption de mesures visant à remédier au manque de mixité hommes-femmes dans les conseils et la haute direction, à renforcer la démocratie actionnariale pendant les élections des administrateurs et d'autres pratiques exemplaires de gouvernances (30 novembre 2017).
- Présentation de nos commentaires à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique concernant la mixité hommes-femmes et la durée des mandats (10 avril 2018). Présentation de commentaires soutenant la proposition de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique visant à harmoniser les exigences de la province avec celles des neuf autres juridictions canadiennes qui ont adopté des exigences en matière de remplacement des membres du conseil, notamment des limites d'âge et de durée de mandat, ainsi qu'en matière de représentation des femmes au conseil d'administration et aux postes de cadres dirigeants.

Mise à jour des politiques de la CCBG en 2017-2018

La CCBG a mis à jour certaines de ces politiques existantes et a publié un nouvel énoncé :

- La Politique d'accès aux procurations (novembre 2017) reflète la nouvelle position de la CCBG concernant l'accès aux procurations qui prend en compte les événements importants qui ont eu lieu depuis la publication de sa politique initiale en 2015 au Canada et aux États-Unis.
- La Politique de rémunération des administrateurs (octobre 2017) met à jour les principes antérieurs de la CCBG sur la rémunération des administrateurs publiés en 2011.
- L'Énoncé de position sur le vote vide (septembre 2017) explique les opinions de la CCBG sur le préjudice causé par le vote vide (c'est-à-dire, lorsque le détenteur du droit de vote lié à une action a réduit ou épuisé son intérêt économique dans l'action) ainsi que la nécessité d'une intervention des organismes de réglementation et de mesures réglementaires pour remédier au vote vide.

La CCBG a mené 41 rencontres d'engagement avec les conseils d'administration d'émetteurs canadiens pendant la période d'examen, ce qui correspond à 19 % de la capitalisation boursière totale de l'indice composé S&P/TSX. Ces activités sont généralement concentrées sur les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards de dollars dans divers secteurs. Le dialogue a inclus des discussions sur les politiques de gouvernance, la rémunération des cadres, la gestion du risque, l'établissement des stratégies et la planification de la succession.

Exemples d'engagements réussis

Par suite de leur dialogue avec la CCBG, plusieurs sociétés ont amélioré la divulgation de leurs données et les pratiques de rémunération des cadres.

En voici des exemples :

- > Publication d'information sur le rôle du conseil dans la planification de la relève des cadres.
- Description des mesures utilisées par le conseil pour déterminer les primes variables accordées aux cadres.
- Adoption d'une politique de récupération de la rémunération sous forme de prime.
- > Octroi d'un vote annuel sur la rémunération aux actionnaires.
- Amélioration de l'information divulguée sur les compétences et l'expérience des administrateurs.

Jouer un rôle déterminant dans la promotion des principes pour l'investissement responsable

En 2005, le secrétaire général des Nations Unies a invité l'OIRPC et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, de la société civile, du milieu universitaire et d'autres parties, nous avons participé à la formulation des Principes pour l'investissement responsable (PIR) qui sont soutenus par les Nations Unies. Aujourd'hui, les signataires des PIR sont plus de I 800 dans le monde et ils représentent un actif sous gestion total de plus de 70 000 milliards de dollars américains.

Au fil des ans, l'OIRPC a contribué aux PIR de plusieurs manières :

- I. Participation active à plusieurs engagements en collaboration organisés par les PIR. Nous avons été membres du comité de consultation de l'engagement en collaboration des PIR portant sur les droits de la personne dans les secteurs de l'extraction de 2014 à 2017 (se reporter à la page 44 pour en savoir plus). Nous avons également rejoint le comité de consultation de l'engagement en collaboration des PIR portant sur les risques liés au méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz ainsi que des services publics en février 2017 (se reporter à la page 40 pour en savoir plus). Nous avons également joint l'engagement en collaboration portant sur les risques liés à l'eau dans les chaînes d'approvisionnement agricoles au début de 2018 (se reporter à la page 43 pour plus de détails).
- 2. Siège au conseil. L'OIRPC a été membre du conseil des PIR de décembre 2012 à décembre 2015 et a participé au plan stratégique de l'initiative de 2015 à 2018. Le plan stratégique se concentre sur l'évolution de l'organisation, de la sensibilisation aux répercussions, tout en élargissant l'influence collective des PIR.

3. Mise en œuvre des six principes pour l'investissement responsable. Les propriétaires d'actifs et les gestionnaires de placement signataires sont responsables de la mise en œuvre des six principes (voir ci-après) et doivent utiliser le cadre de présentation de l'information des PIR pour décrire leurs activités. En plus du Rapport annuel sur l'investissement durable que nous publions, nous fournissons des renseignements sur nos activités d'investissement durable une fois l'an sur la plateforme des PIR, lesquels sont accessibles sur le site Web des PIR (à l'adresse www.unpri.org).

Comité consultatif sur les actions de sociétés fermées des PRI

En janvier 2018, un membre du groupe Investissement durable s'est joint au comité consultatif sur les actions de sociétés fermées des PRI pour un mandat de trois ans. Le comité consultatif sur les actions de sociétés fermées se concentre sur les objectifs et les projets liés aux facteurs ESG dans le secteur des fonds de capital-investissement pour les signataires des PRI, principalement en ce qui a trait à leur intégration, leur portée et le leadership éclairé. Le comité comprend un ensemble équilibré de représentants de commanditaires, de commandités et de fonds de fonds. Les projets antérieurs du comité comprennent la rédaction d'un guestionnaire de contrôle diligent sur les facteurs ESG pour les commanditaires et d'instructions portant sur l'intégration des facteurs ESG dans les contrats de commanditaires. Récemment, le comité a complété un document d'instructions portant sur la surveillance et l'établissement de rapports liés aux facteurs ESG destiné aux commanditaires. Nous sommes impatients de prendre part aux travaux du comité dans les prochaines années et d'appliquer les conseils et leçons à nos processus internes.

L'OIRPC EST GUIDÉ PAR LES SIX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Nous prenons en compte les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Nous sommes des investisseurs actifs et tenons compte des facteurs ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires. Nous demandons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les facteurs ESG.

Nous favorisons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur des placements. Nous travaillons en collaboration pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Nous rendons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Conférences



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES Septembre 2017 | Berlin, Allemagne

Événement mondial le plus important et le plus ancien axé sur les facteurs ESG et les tendances au sein des marchés des actions de sociétés fermées, qui attire plus de 250 délégations par an.

Intervention dans un groupe de travail sur les répercussions des risques climatiques sur les placements et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre des recommandations sur la communication de l'information du groupe de travail du Conseil de la stabilité financière chargé de l'information financière ayant trait au climat.



CAPITAL MARKETS INSTITUTE

Novembre 2017 | Toronto, Canada

Événement portant sur l'état des données financières ayant trait au climat divulguées par les émetteurs canadiens ainsi que des questions liées et les domaines d'amélioration.

- L'OIRPC a participé à un groupe de discussion sur les répercussions financières et les risques associés aux changements climatiques et l'attention croissante portée à la qualité des données financières ayant trait au climat des émetteurs.
- Il a également présenté des renseignements et des recommandations provenant du groupe de travail du CSF chargé de l'information financière ayant trait au climat.



CHARTERED FINANCIAL ANALYST (CFA) SOCIETY TORONTO

Novembre 2017 | Toronto, Canada

Séminaire soulignant l'incidence des facteurs ESG sur les placements et la manière de mieux intégrer les facteurs ESG dans la stratégie de placement.

L'OIRPC a fait une présentation sur l'évolution et la proéminence des facteurs ESG, l'importance de les intégrer dans l'environnement actuel des placements et les meilleures pratiques que les propriétaires d'actifs peuvent appliquer pour les intégrer dans leurs processus décisionnels sur les placements.



ASSOCIATION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE Juin 2018 | Toronto, Canada

Conférence annuelle attirant plus de 400 professionnels des placements axée sur l'échange d'idées, les tendances et les renseignements dans le domaine de l'investissement responsable et des sujets liés aux facteurs ESG.

L'OIRPC a participé à un atelier portant sur les attentes des investisseurs et les meilleures pratiques d'entreprise en ce qui a trait au rendement et aux rapports liés aux facteurs ESG.



PRI CLIMATE FORUM (FORUM DES PRI SUR LE CLIMAT) Juin 2018 | New York, États-Unis

Cet événement fait partie d'une nouvelle série d'événements mondiaux axés sur les principaux sujets liés au climat et offre des conseils pratiques pour les investisseurs.

L'OIRPC a participé à des sessions axées sur l'investissement dans une économie à faibles émissions de carbone et sur les stratégies que les propriétaires d'actifs peuvent utiliser pour mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail du CSF chargé de l'information financière ayant trait au climat.

Priorités pour l'année à venir

En 2019, nous continuerons de nous concentrer sur les priorités que nous avons établies en 2018, tout en ajoutant de nouveaux objectifs :

I

L'OIRPC se posera en chef de file pour établir, à l'échelle de l'organisme, une vision des changements climatiques et des outils visant à mieux identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques auxquels la caisse est soumise.

Le groupe Investissement durable a mené le développement de l'approche de l'entreprise ayant trait aux changements climatiques et a joué un rôle clé dans l'établissement d'une structure de gouvernance efficace pour le comité directeur sur les changements climatiques qui gère notre approche aux changements climatiques au niveau de l'entreprise. Nous continuerons de développer notre groupe de travail sur le climat sur plusieurs années en utilisant une approche à l'échelle de l'entreprise qui développe et affine ses outils, comme celui sur l'empreinte carbone, les boîtes à outils des investisseurs et le modèle dynamique de prévisions énergétiques.

2

Renforcer le processus d'intégration des facteurs ESG existant dans les marchés ouverts en mettant plus l'emphase sur l'importance des facteurs ESG.

Grâce aux recherches, aux données et au travail des experts sectoriels de l'OIRPC, nous établissons un cadre d'évaluation de l'importance des facteurs ESG dans chaque secteur. Nous compléterons l'évaluation existante des risques et occasions en fournissant des renseignements précis sur des problèmes ESG spécifiques qui ont une importance financière et au niveau des activités opérationnelles dans un secteur donné.

3

Le groupe Investissement durable s'agrandira en fonction de son rôle grandissant dans l'OIRPC et établira une présence permanente dans notre bureau de Londres.

Nous continuerons d'accueillir et de recruter du personnel talentueux pour augmenter la portée du mandat de l'investissement durable dans l'OIRPC. Dans ce cadre, le groupe Investissement durable s'établira pour la première fois dans notre bureau de Londres.

4

Mener des recherches sur les problèmes ESG qui touchent de nombreux services de placement et qui sont d'intérêt général pour l'OIRPC.

Cette année, nous commencerons à publier des recherches sur les sujets qui intéressent nos équipes de placement. L'objectif est de fournir des renseignements sur des questions ESG spécifiques et importantes pouvant faire avancer la réflexion et améliorer les décisions prises à l'échelle de la caisse. Dans le cadre de cet effort de collaboration, nous créerons une équipe interservices virtuelle responsable de la durabilité afin d'encourager l'échange d'informations et les meilleures pratiques.

5

Transférer le processus existant d'intégration des facteurs ESG géré par le groupe Création de valeur pour le portefeuille de l'OIRPC au groupe Investissement durable.

En travaillant en étroite collaboration avec le groupe Création de valeur pour le portefeuille, le groupe Investissement durable assumera la pleine responsabilité de l'intégration des facteurs ESG et du processus de contrôle diligent pour les placements directs en actions de sociétés fermées. Nous entreprendrons aussi une campagne de référencement détaillé, impliquant des sociétés comparables, des commandités et des organismes sectoriels pour établir des pratiques exemplaires et repérer les domaines d'amélioration possible des processus.

Motif de la création de l'OIRPC

Au milieu des années 1990, la viabilité à long terme du RPC est devenue préoccupante. Les administrations provinciales et fédérale du Canada ont donc uni leurs efforts pour mettre en place d'importantes réformes visant à rebâtir la santé financière du RPC et à en assurer la pérennité. Elles ont augmenté les taux de cotisations et créé l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada pour investir les fonds dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations courantes dans des marchés partout dans le monde.



1966

Création du RPC, 6,5 personnes actives par retraité.



1990

Selon les projections, d'ici 2055, il n'y aura plus que 2 personnes actives par retraité.



1993

Les prestations versées par le RPC ont commencé à être plus élevées que les cotisations et les revenus de placement.



1997

Face aux changements démographiques, les administrations canadiennes créent l'Office d'investissement du RPC.



2016

Les administrations canadiennes s'entendent pour élargir le RPC au moyen d'une augmentation des cotisations et des prestations.



7019

L'OIRPC commence à recevoir et à investir les premières cotisations du RPC élargi.



Siège social

TORONTO

One Queen Street East, Suite 2500 Toronto (Ontario) M5C 2W5 Canada

Tél.: +1 416 868 4075 Téléc.: +1 416 868 8689 Sans frais: +1 866 557 9510

www.cppib.com/fr

Bureaux internationaux

HONG KONG

18/ F York House, The Landmark, 15 Queen's Road Central Central Hong Kong Tél.: +852 3973 8788

Téléc. : +852 3973 8710

LONDRES

40 Portman Square, 2nd Floor

Londres WIH 6LT Royaume-Uni

Tél.: +44 20 3205 3500 Téléc.: +44 20 3205 3420

LUXEMBOURG

10-12 Boulevard F.D. Roosevelt

Luxembourg L-2450

Tél.: +352 2747 1400 Téléc.: +352 2747 1480

MUMBAI

3 North Avenue, Maker Maxity, 5th Floor, Bandra Kurla Complex, Bandra (East) Mumbai 400051

Inde

Tél.: +91 22 615 14400

NEW YORK

510 Madison Avenue, 15th Floor

New York, NY 10022

États-Unis

Tél.: +1 646 564 4900 Téléc.: +1 646 564 4980

SÃO PAULO

Av. Brigadeiro Faria Lima,

4300 - 14° andar

São Paulo - SP, 04538-132, Brésil

Tél.: +55 | 1 | 32 | 6 5700 Téléc.: +55 | 1 | 32 | 6 5780

SYDNEY

Suite 5, Level 30,

Governor Macquarie Tower

I Farrer Place

Sydney, NSW 2000, Australie

Tél.: +61 2 8257 7777 Téléc.: +61 2 8257 7717

This Report on Sustainable Investing is also available in English.







